

Cousset, le 10 décembre 2014

**PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 10 décembre 2014**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 juin 2014
2. Avenant au règlement sur le personnel communal
3. Budget 2015.
 - 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement.
 - 3.2. Présentation générale du budget d'investissement
 - a. Achat de matériel informatique et bureautique
 - b. Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers
 - c. Rénovation des abris de protection civile
 - d. Achat de matériel pour l'ouverture d'une classe d'école enfantine
 - e. Achat de mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires
 - f. Etude extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset
 - g. Démolition de la citerne du centre scolaire et sportif de Cousset
 - h. Réaménagement de la place de jeu de Mannens
 - i. Achat route, terrain et place « Derrière la Gare » à Cousset
 - j. Déplacement du passage pour piétons à Cousset
 - k. Etude de circulation et de sécurité routière dans la commune
 - l. Achat de véhicules et machines
 - m. Extension du réseau d'adduction d'eau et défense incendie route du Pelleret à Montagny-les-Monts
 - n. Réfection du réseau d'eau à Montagny-la-Ville – 1^{ère} étape
 - o. Elaboration du PIEP (Plan d'Infrastructure de l'Eau Potable)
 - p. Raccordement de nouvelles constructions au réseau
 - q. Achat de compteurs d'eau
 - r. Mise en séparatif EU/EC Montagny-la-Ville – 1^{ère} étape
 - s. Logiciel informatique, automates et torchère à la STEP
 - t. Endiguements Arbogne et affluents - Caisson au ruisseau du Motélon
 - 3.3. Rapport de la Commission Financière.
 - 3.4. Vote sur le budget de fonctionnement

- 3.5. Vote des nouveaux investissements objet par objet
- 3.6. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement.
4. Election de deux membres à la commission financière
5. Présentation et approbation du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
6. Informations communales.
7. Divers.

Présidence : M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue à cette assemblée communale ordinaire convoquée pour l'approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2015. Le Président excuse M. Genetelli, membre de la commission financière pour raisons professionnelles et M. Christophe Burri, administrateur, qui est hospitalisé.

Il salue les personnes qui viennent pour la première fois, les jeunes citoyens et les personnes domiciliées tout récemment dans la commune. Il salue également les représentants de la presse.

Cette assemblée a été convoquée selon l'article 12 de la loi sur les communes c'est-à-dire par trois moyens. Tout d'abord par l'envoi d'un tout ménage, par publication dans la Feuille officielle n° 48 du 28 novembre 2014 aux pages 1942 et 1943 et par affichage au pilier public. Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h01. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à la lecture du tractanda.

En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

Mme Elisabeth Olofson, de Cousset, demande de permuter le point J « Déplacement du passage pour piétons à Cousset » avec le point K « Etude de circulation et de sécurité routière dans la commune », pour qu'on puisse voir si vraiment il faudrait le passage piéton avant ou après l'étude de la circulation de sécurité routière dans la commune.

M. le Syndic répond que le point pour le passage piéton est un investissement séparé et l'étude de circulation est une étude globale de la commune.

Le déplacement du passage pour piétons est prévu dans un projet par rapport à l'arrêt de bus, devant le centre de Cousset, qui est aménagé en principe l'année prochaine. C'est pourquoi les travaux ont été coordonnés avec le projet et d'entente avec les TPF.

Mme Olofson est d'accord.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, le Président informe que le Conseil communal propose de modifier le tractanda au point 3 pour éviter de passer tous les investissements et de reprendre les points pour le vote, et présente la modification souhaitée :

- 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement
- 3.2. Présentation générale du budget d'investissement
- 3.3. Rapport de la commission financière
- 3.4. Vote du budget de fonctionnement
- 3.5. Présentation du budget d'investissement objet par objet avec le vote direct.
- 3.6. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Le Président demande l'accord de l'assemblée sur cette modification et la soumet au vote à main levée.

L'assemblée accepte la proposition à la majorité, avec une voix contre.

Le Président remercie l'assemblée.

Le Président passe à la nomination des scrutateurs :

- Mme Joëlle Brasil, rangée de gauche + la table du Conseil communal
- M. Gilbert Stocker, rangée du centre
- M. Jonathan Joye, rangée de droite.

Les scrutateurs dénombrent :

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs. Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes. Il demande également aux personnes qui n'ont pas le droit de vote de lever la main.

Les scrutateurs dénombrent 82 citoyennes et citoyens. La majorité absolue des suffrages est donc fixée à 42.

Le Président remercie les scrutateurs et passe au point n° 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 juin 2014

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, le Président demande aux personnes qui acceptent ce procès-verbal de lever la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Le Président remercie M. Burri pour la rédaction du procès-verbal.

Le Président passe au point 2.

2. Avenant au règlement sur le personnel communal

Le Président demande au personnel communal de se récuser pour cet avenant au règlement du personnel et donne la parole à Mme Genetelli.

Mme Genetelli salue l'assemblée communale.

Le règlement sur le personnel qui fut adopté par cette Assemblée le 11.04.2011 définit, en son article 59, l'augmentation de salaires du personnel communal. Le Conseil communal a pris la décision fin 2013, en se calquant ainsi sur la politique salariale cantonale, de geler les salaires en 2014 n'accordant aucune augmentation au personnel.

Le budget 2014, approuvé le 16 juin 2014, appliquait, depuis le 1^{er} janvier 2014, cette décision de l'exécutif en dérogeant à l'article 59 du règlement sur le personnel.

Le Conseil communal a alors annoncé une modification de ce règlement pour être en adéquation avec une décision d'économie sur ce poste du traitement du personnel communal. Tout le personnel communal a accepté la décision du Conseil communal de gel des salaires en 2014.

La prudence budgétaire reste de mise malgré un exercice 2013 positif et un exercice 2014 qui s'annonce sous de bons auspices.

Le Conseil communal a ainsi décidé de poursuivre sa politique d'économie qui affecte le traitement du personnel au regard de ce même article 59 du règlement.

C'est dans ce contexte qu'est proposé par le Conseil communal un avenant au règlement pour légaliser les mesures d'économies telles qu'elles figurent au budget 2015, à savoir une augmentation de salaires à mi année et non pas au 1^{er} janvier 2015.

Cette décision traduit à la fois le souci du Conseil communal de veiller à ne pas augmenter trop fortement les charges sur lesquelles il a un pouvoir décisionnel, et de marquer sa satisfaction sur l'engagement collectif du personnel qui œuvre pour le service de la population. Le personnel communal a été informé de cette décision.

Mme Genetelli donne lecture de l'avenant qui figure dans le bulletin communal :

Avenant au règlement du personnel communal

du 10 décembre 2014

instaurant des mesures structurelles et d'économies envers le personnel communal

L'Assemblée communale de Montagny

Vu le message du Conseil communal du 10 décembre 2014 ;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète :

Art. 1 Modifications

Le règlement du personnel communal du 11 avril 2011 est modifié comme il suit :

Art. 71a (nouveau) Mesures d'économies 2015–2016

¹ Durant les années 2015 et 2016, le Conseil communal est autorisé à déroger aux articles 58 et 59 comme il suit.

² Le Conseil communal n'est pas tenu de procéder à l'indexation des salaires tant que l'indice de référence de 112,0 points (base mai 2000 = 100 pts) des prix à la consommation n'est pas atteint. Si la situation financière s'améliore entre-temps, le Conseil communal peut toutefois procéder à une adaptation partielle ou totale.

³ Le Conseil communal peut renoncer à l'octroi de l'augmentation annuelle ou le reporter dans le courant de l'année civile.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le présent avenant au règlement sur le personnel communal entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Mme Genetelli confirme ainsi ce qui est demandé, soit d'approuver la modification sur le règlement du personnel communal.

Mme Genetelli demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, le Président soumet au vote l'avenant au règlement sur le personnel communal.

L'avenant au règlement sur le personnel communal est accepté par 60 oui contre 5 non.

3. Budget 2015

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement.

3.2. Présentation générale du budget d'investissement.

Le Président donne la parole à Mme Genetelli.

En préliminaire, Mme Genetelli donne un rectificatif par rapport au bulletin communal et confirme que le montant total des charges réelles budgétées pour 2015 est de Fr. 7'288.997.15 et non de celui de Fr. 7'288'775.60 donnant une différence de Fr. 221.55 comme noté dans le commentaire en bas de page 7 du bulletin communal. Mme Genetelli demande de retenir le chiffre de Fr. 7'288'997.15.

En analyse générale, le budget 2015 est présenté par le Conseil communal comme le précédent, par nature et ordre d'importance des charges et hors imputations internes, aux fins d'avoir une vision claire et précise de la réalité des charges et des produits.

Cette proposition de budget résulte d'une analyse des comptes 2013, du budget 2014 et de la comptabilité arrêtée au 30 octobre 2014.

Les charges sont budgétées à hauteur de **Fr. 7'288'997.15**, les produits sont budgétés à hauteur de **Fr. 6'966'642.35**, soit un excédent de charges sur recettes de **Fr. 322'354.80**. Le seuil des 5% imposé par la loi n'est pas atteint puisque cet excédent de charges sur les produits représente 4,62%.

M. Plomb demande quel est le bon chiffre.

Mme Genetelli demande l'indulgence de M. Plomb étant donné que M. Burri n'était pas là pour la finalisation du PowerPoint. Le bon chiffre est celui qui figure sur le bulletin communal.

Le total des charges réelles pour 2015 est Fr. 7'288.997.15 étant en légère hausse au regard des comptes 2013 et du budget 2014 de 2,97 %.

Commentaires sur les charges

Mme Genetelli présente un tableau qui permet de situer les postes d'augmentation et de définir la réelle marge de manœuvre du pouvoir décisionnel du Conseil communal sur l'ensemble des dépenses.

Ainsi, il est possible de constater que le premier poste de charges avec plus de Fr. 3'000'000.00 est celui du compte 35 : ce sont les dépenses liées pour un montant de Fr. 3'582'998.40.

Ensuite, avec un peu plus de Fr. 1'000'000.00 : le second poste de charges, mais ne représentant qu'un tiers du précédent, est le compte 30 : autorité et personnel pour Fr. 1'222'272.60.

Ensuite, vient entre Fr. 700'000.00 et Fr. 800'000.00 le compte 33 : amortissement obligatoire lié à l'endettement pour un montant de Fr. 730'831.05. Ce poste représente un élément essentiel de la capacité d'autofinancement de notre commune. Les montants varient en fonction des nouveaux investissements et de leur durée de vie et à moins de Fr. 300'000.00 ce sont toutes les autres charges.

Les augmentations les plus importantes sont sur le poste 35 : les dépenses liées. Au regard des comptes 2013, les dépenses liées représentent une augmentation de 9,32%, et au regard du budget 2014, une augmentation de 5,89%.

Les raisons principales en sont l'augmentation de la population avec ses conséquences d'augmentation sur les postes de dépenses en éducation, en santé et en social.

Mme Genetelli relève que les dépenses relevant du seul pouvoir décisionnel du Conseil communal ne portent que sur la moitié du budget, et qu'à ce titre les charges sont, au regard des comptes 2013, en diminution de 3,1% et, au regard du budget 2014, en quasi stabilisation avec 0,28% d'augmentation.

Mme Genetelli commente les charges en augmentation et en baisse entre les comptes 2013 et le budget 2015, ainsi qu'entre le budget 2014 et le budget 2015.

Mme Genetelli fait une analyse sur quelques postes.

Autorité et personnel : compte 30, avec une augmentation de Fr. 10'000.00

Ce poste reste globalement à un niveau inchangé avec une baisse de 0,79% au regard des comptes 2013, et une augmentation de 0,83% au regard du budget 2014.

Traitement du personnel administratif : compte 020.301

Les salaires du personnel communal ne seront augmentés qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 grâce à l'avenant du règlement intérieur du personnel préalablement approuvé.

Mme Genetelli informe que face à l'expansion des constructions et de la population de la commune, répondre au surcroît de travail des services administratifs et aux légitimes attentes des citoyens, passe par deux mesures prises par le Conseil communal qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée à savoir, faire appel à un conseil professionnel pour une restructuration de l'administration communale encore plus efficace et avec une augmentation d'un poste de travail d'environ 30%. Ce dernier point explique principalement la hausse de 0,83% au regard du budget 2014 en ce qui concerne le salaire du personnel.

Amortissements : compte 33, en diminution d'environ Fr. 39'000.00

Au budget 2014, un amortissement supplémentaire de Fr. 120'494.75, couvert par la dissolution de la réserve de Fr. 100.000.00 et au bénéfice comptable de l'épuration pour 2013, avait été prévu. Les amortissements obligatoires augmentent comme suit :

- Fr. 32'000.00 pour les travaux d'eau à Mannens et Cousset
- Fr. 44'000.00 pour les travaux d'épuration à Mannens
- Fr. 20'000.00 sur la centrale de chauffe.

Aides et subventions : compte 36, augmentation de Fr. 8'000.00

Le budget 2015 est en hausse de 3% au regard du budget 2014 et de 8% au regard des comptes. Cette hausse porte principalement sur une augmentation de la subvention des mamans de jour, le compte 540.365.0 qui augmente de Fr. 10'000.00.

En revanche, il y a une légère baisse sur le compte 300.365.0 : Dons aux sociétés culturelles. Le Conseil communal est conscient du rôle majeur des sociétés. Il a réduit certes la participation financière mais il entend développer par d'autres moyens le rôle de la commune auprès d'elles. La part aux manifestations culturelles diverses, le compte 300.365.1 et sportives, le compte 340.365.1, a aussi été revu à la baisse.

Compte 32 : Intérêts de la dette, diminution d'environ Fr. 25'000.00

Les intérêts de la dette bancaire sont en baisse, car certains emprunts sont clos et certains emprunts ont bénéficié de meilleurs taux comme le dernier souscrit le 15 janvier 2014 avec un taux d'intérêt de 0,85%, pour financer la centrale de chauffe à distance ainsi que les travaux d'eau et d'épuration à Mannens

Mme Genetelli informe que la dette communale, au 31 octobre 2014, se monte à la somme de Fr. 11'385'867.00 et que le Conseil communal travaille particulièrement sur ce poste.

Eau Energie Combustible : Compte 312 - augmentation d'environ Fr. 23'000.00

Ce poste est en augmentation de près de 10,44% au regard du budget 2014, et de 1,71 % au regard des comptes 2013. Cela résulte de la quasi stabilité des tarifs communiqués par le Groupe E, du changement de combustible et de la mise en route de la centrale de chauffe à distance, du chauffage du bâtiment du feu, représentant Fr. 19'000,00 soit 85% de l'augmentation totale. Cette hausse sera compensée par le loyer payé par le Groupe E d'un montant de Fr. 21'000.00, inclus dans les recettes au compte 860.423.0.

Le Conseil communal rappelle que la Loi cantonale sur l'énergie impose aux collectivités publiques le principe d'exemplarité en matière d'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments publics, et que la directive cantonale prescrit aux communautés publiques de mettre en place une énergie renouvelable et propre.

Le Conseil communal étudie les économies à réaliser sur le poste électricité tant sur la consommation d'éclairage public que sur les consommations des bâtiments communaux.

Frais de déchetterie : compte 318, diminution d'environ Fr. 4'000.00

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers si ce n'est l'augmentation de près de 7,18% au regard des comptes 2013, mais une baisse de 2% au regard du budget 2014 qui se rapporte principalement au compte 711.318.5 qui est l'élimination des boues.

Entretien routes territoires : compte 314, augmentation de Fr. 25'000.00

Cette augmentation de près de 25% au regard du budget 2014 résulte majoritairement pour 71% de cette hausse, sur l'entretien des routes, le compte 620.314.0, avec une augmentation de Fr. 10'000.00 et le déblaiement, sablage et protection hivernale, compte 620.314.1, pour environ Fr. 7'500.00.

Cependant, au regard du réel 2013, ce poste baisse de plus de 30% soit environ Frs 53'000.00, baisse constatée principalement sur les entretiens et réparations des installations eaux, compte 700.314.0 pour Fr. 33 000.00, et entretien et rénovation des installations canalisations, compte 710.314.0 pour Fr. 11'995.00.

Mme Genetelli termine ainsi les explications sur les charges et donne la parole à l'assemblée pour des remarques, des observations ou des questions.

M. Frédéric Schaller, Mannens, a une question concernant le point 1.3 Aides et subventions. Etant donné que le Conseil communal entend développer par d'autres moyens le rôle de la commune auprès des sociétés, M. Schaller demande si le Conseil communal a déjà des pistes.

Mme Genetelli dit qu'effectivement des études sont en cours pour que les sociétés soient plus présentes au sein de la commune mais pas forcément par de simples subventions allouées par la commune.

M. Schaller demande également pourquoi le choix de la subvention s'est porté sur les Mamans de jour et pas sur les Lutins ou une autre association de ce genre.

Mme Genetelli répond que la commune donne la préférence à l'Association des Mamans de jour. Elle informe également que les Lutins bénéficient aussi de subvention et d'un local gratuit pour l'accueil des enfants.

Mme Marie-Laure Köstinger, Mannens, a la même question au niveau des subventions actuellement versées par la commune et demande si le Conseil communal peut dévoiler ce qui se passera.

Mme Genetelli passe la parole à M. Jean-Louis Francey pour répondre à cette question.

M. Jean-Louis Francey répond qu'il y a des pistes, mais comment effectivement soutenir aujourd'hui une société. Ce n'est pas en lui donnant de l'argent mais par exemple en l'aidant à utiliser ses infrastructures avec un équipement déjà fourni et faire en sorte que la société n'ait pas besoin d'investir pour la mise en place de l'équipement pour cette salle. Cela peut être exactement la même chose pour un abri de protection civile, par exemple la salle à Mannens, à Montagny-la-Ville ou à Montagny-les-Monts. On le voit déjà aujourd'hui quand on demande une rentrée financière pour la mise à disposition pour une société d'un local, par exemple, cette mise à disposition ou le montant prévu pour cette mise à disposition ne couvre pas forcément la totalité des frais. Il y a déjà là un engagement, mais le Conseil communal doit encore faire plus. Le Conseil communal peut encore être meilleur et là on peut faire un peu comme ce qui se fait à Léchelles. Au niveau des sociétés aujourd'hui, on a de la difficulté à trouver des personnes ayant du temps pour assumer des tâches comme la comptabilité, le secrétariat. M. Francey pense que la commune pourrait mettre à disposition une infrastructure, au niveau de l'administration, pour offrir ce genre de prestations. Du côté des sociétés, elles pourraient ainsi se focaliser sur ce qu'elles doivent faire. Dans ce cadre-là tout n'est pas prêt, c'est théorique, mais la volonté est là au niveau communal de trouver des solutions dans ce sens.

Mme Marie-Laure Köstinger dit que le prix est assez élevé par enfant pour la fréquentation des Lutins par rapport à d'autres communes et demande s'il n'y a pas moyen de subvenir un peu plus.

M. Jean-Louis Francey passe alors la parole à M. Emmanuel Boschi.

M. Boschi répond que le Conseil communal ne sait jamais posé la question s'il fallait donner plus aux Lutins. Pour l'instant, le Conseil communal sait que la participation est chère, mais les Lutins ne sont ouverts que 3 jours par semaine. Pour l'instant, les comptes fonctionnent très bien et c'est primordial. Pour répondre à la question, il faudrait que le Conseil communal se retrouve avec Les Lutins, pour évaluer les choses. Il relève que la commune donne déjà un

bâtiment sans loyer, c'est déjà une première chose. Effectivement, la subvention est basse mais cela peut toujours s'améliorer, c'est à discuter avec le Président des Lutins.

Mme Nicole Berger, Cousset, s'occupe de la Bibliothèque communale et aimerait savoir quelles sont les sociétés culturelles ou sportives. Est-ce qu'on peut considérer que les Lutins, Les Mamans de jour et la Bibliothèque sont des sociétés ?

M. Jean-Louis Francey répond qu'il faut différencier les sociétés sportives des sociétés culturelles, ce qui est fait par le Conseil communal, et cite les sociétés communales. Quand on parle de la Bibliothèque, on peut le voir dans les comptes, du fait que Léchelles s'est retirée, la commune a décidé de compléter le manque. M. Francey dit que le Conseil communal essaye d'aider au maximum les sociétés mais en demandant un effort à tout le monde, et en essayant de trouver d'autres chemins que l'argent.

M. Fabien Bachmann, Cousset, demande des explications sur le nouveau poste du Service régional de la protection de l'adulte et la disparition du poste de traitement du responsable des curatelles.

Mme Genetelli répond que le Service des tutelles, depuis plusieurs mois, devait répondre aux exigences légales demandées par la Justice de Paix. Le Conseil communal a, dans un premier temps, essayé de chercher un tuteur institutionnel au sein de la commune. Les recherches n'ont malheureusement pas abouti, et au vu de plusieurs décisions de tutelles en cours, le Conseil communal s'est penché sur cette problématique et a fait le choix de signer une convention avec le Service des tutelles d'Estavayer-le-Lac. Ce service des tutelles a un coût qui est à hauteur de Fr. 50'000.00. Il s'agit d'un organisme spécialisé qui répond aux nouveaux critères législatifs. A la suite de cette décision qui a été transmise à la Justice de Paix, il a été demandé à toutes les personnes qui avaient été nommées tuteur de se positionner. Mme Genetelli informe que tous les dossiers de tutelles vont vraisemblablement passer, au 31 décembre 2014, au sein de ce service qui a été budgétisé sur la base des informations données par le Service des tutelles d'Estavayer-le-Lac.

M. Fabien Bachmann, Cousset, dit que le Conseil communal a déjà signé la convention et si l'assemblée décidait à amender le budget, comment le Conseil communal va faire ? Il demande si le Conseil communal a vraiment cherché d'autres solutions, en se référant à un article paru dans le journal, où il est indiqué que dans la Broye il y a deux services. Un service à Estavayer qui coûte cher et un service à Domdidier qui coûte moins. Il demande pourquoi ne pas faire un service dans notre commune et si cette étude a été faite.

M. Jean-Louis Francey répond que l'étude en elle-même n'a pas été faite. Le Conseil communal a été mis sous pression par la Justice de paix au moment d'un nouveau dossier. C'est alors que la décision a été prise unanimement au niveau politique. Il relève qu'en engageant une personne au niveau communal, on prend un risque, car si on avait un problème avec la personne en question, pour des questions de maladie ou accident, on avait un système qui ne fonctionnait plus. La réponse de dire aujourd'hui qu'un grand service coûte cher et un petit coûte moins cher, ce n'est pas une réalité partout et ce n'est pas une théorie que tout le monde tient. Il y a des théories qui sont complètement différentes. Dans ce cas, le Conseil communal a pris cette décision et le Conseil communal verra ce que l'assemblée va décider finalement.

M. Daniel Gendre, Cousset, demande des explications sur le coût du déblaiement et du salage, du fait qu'il avait été discuté d'une diminution du salage.

M. Bertrand Joye répond qu'au niveau du déblaiement et du salage, ceci est très aléatoire des conditions météorologiques. Le Conseil communal a décidé, suite aux hivers doux de ces dernières années, d'abaisser ces montants. Le Conseil communal est arrivé à un point que maintenant le stock de sel est très faible dans la commune et on doit pouvoir, de manière responsable, intervenir rapidement pour le déblaiement de ces routes. Et suite à un contrôle de la SUVA dans nos locaux, le Conseil communal a dû modifier le stockage de ce sel et prendre des mesures, un peu plus chères, ce qui fait ces différences.

M. Daniel Gendre, Cousset, demande s'il est possible d'en savoir un peu plus sur le problème de stockage.

M. Bertrand Joye répond que les big-bag étaient jusqu'à maintenant stockés sur deux étages, l'un sur l'autre. Suite au contrôle de la Suva, il nous a été ordonné de détasser ces big-bag pour des questions de dangerosité. En plus, en tant que commune formatrice d'apprentis, il a fallu trouver des solutions pour déstocker ce matériel, sans laisser ce matériel à l'extérieur. Des mesures ont dû être prises, assez rapidement, pour déplacer ce stockage.

M. Daniel Gendre, Cousset, demande si une solution va être envisagée.

Mme Chantal Genetelli répond que cela est à l'étude.

M. Daniel Gendre, Cousset, fait une remarque sur l'augmentation de 30% du personnel de l'administration. Il est surpris que personne ne prenne la parole car il y a une année, M. Bussard proposait de supprimer une place à l'administration.

M. Bussard rétorque en précisant que ce n'est pas lui qui a dit cela et dit à M. Daniel Gendre que c'est un menteur.

M. Daniel Gendre, Cousset, remercie d'avoir augmenté le 30%, parce que le Conseil communal ne s'est pas borné sur une économie qu'il avait proposé et qu'il a remarqué qu'il y avait un travail qui se faisait au niveau de l'administration et qu'ils étaient déjà limite. Il précise que c'est plus une remarque qu'une question.

M. Thierry Bussard aimerait juste que M. Daniel Gendre relise le procès-verbal de la dernière assemblée car ce n'est pas lui qui a fait la proposition. Il y a effectivement une personne qui l'a proposé, mais ce n'est pas lui.

M. Daniel Gendre, Cousset, dit qu'il est possible qu'il se trompe de nom mais est étonné que l'assemblée ne réagisse pas ce soir.

Mme Genetelli appuie M. Bussard parce que le Conseil communal a reçu le citoyen qui avait proposé de supprimer un poste à l'administration et le Conseil communal a répondu aux observations de ce citoyen. M. Gendre a remarqué que le Conseil communal était soucieux de son personnel et c'est aussi dans cette optique qu'un Audit de l'administration est envisagé et proposé dans ce budget, c'est pour le bien-être du personnel communal qui travaille au bien-être de la population.

S'il n'y a pas d'autres questions, Mme Genetelli passe au point 2 sur les recettes.

Le total des recettes a été budgété pour 2015 à hauteur de Fr. 6'966'642.35. Cette budgétisation s'équilibre au regard des rentrées fiscales 2013 et des estimations des rentrées fiscales au 31 décembre 2014.

En effet, les rentrées fiscales au 30 octobre 2014 permettent une projection estimative consolidant l'analyse des produits perçus en 2013 et de leur budgétisation en 2015 avec une totalité de rentrées fiscales supérieures à celles de 2014 de 2,96%.

Impôt sur les personnes physiques : poste 400

Mme Genetelli présente un tableau comparatif des recettes fiscales des personnes physiques réelles 2013, budget 2014, estimées 2014 tel que nous avons les chiffres au 30 octobre 2014, avec une projection au 31 décembre 2014 et budget 2015.

Le Conseil communal a travaillé cette année 2014 et a suivi les comptes mois par mois, ce qui permet de faire une estimation telle que présentée.

En ce qui concerne les impôts pour les personnes physiques, ceux-ci ont été estimés à Fr. 3'793'509.00 soit une hausse de 4,29% par rapport au budget 2014 et une quasi stabilité d'environ 0,70% au regard de l'exercice 2013.

Pour mémoire, les rentrées fiscales 2013 ont connu des rentrées exceptionnelles sur des postes par essence aléatoires comme les prestations en capital, qui n'ont pas vocation à servir de fondement pour une vision budgétaire.

Le budget 2014 avait aussi tenu compte de la baisse importante des rentrées fiscales en 2011 et 2012 qui avait pour conséquence directe de mettre les comptes de la commune dans le rouge.

Ceci explique la prudence actuelle du Conseil communal qui table sur de bonnes rentrées fiscales pour 2015 puisque l'impôt sur les personnes physiques est estimé supérieur de 4,29% au regard du budget 2014, tout en gardant la tête froide au regard de l'exercice 2013, en étant légèrement inférieur aux recettes engrangées cette année-là.

Le Conseil communal n'a pas fait non plus le choix de prendre l'orientation cantonale des rentrées fiscales des personnes physiques pour chiffrer ce poste à plus de Fr. 85'000.00, pour deux raisons :

- la première : les données cantonales n'ont pas été fiables pour les années 2011 et 2012 ;
- la seconde est que les données cantonales sont une moyenne sur les communes du canton et ne traduisent pas la réalité de la situation économique de notre commune.

Subventions fédérales, cantonales et péréquation financière : poste 46

Ce poste voit une hausse de Fr. 33'000.00 soit 4,81% au regard du budget 2014 et de 7,88% au regard des comptes 2013, cette hausse vient principalement de la péréquation financière.

Taxes incendie et contribution immobilière : Poste 402

La hausse de Fr. 25'000.00 au regard du budget 2014, 5,65%, trouve son origine principalement dans l'augmentation de la contribution immobilière adoptée en juin 2014

Mutation immobilière : Poste 404

La commune enregistre depuis 2013 une belle hausse de ce poste, qui se maintient en 2014, et rend prévisible une poursuite de ces mouvements immobiliers pour 2015.

En conclusion, le budget 2015, avec un total de rentrées fiscales de Fr. 6'966'642.35, boucle avec un excédent de charges sur produits de Fr. 322'354.80.

Le Conseil communal recherche une adéquation et une stabilité entre budget et compte, et malgré ce résultat pré-visé au budget 2015, a fait choix de n'augmenter aucune catégorie d'impôts pour 2015.

Mme Genetelli donne trois raisons :

1. Asseoir d'avantage les prévisions financières de la commune principalement au titre des recettes pour une vision fiable de celles-ci. Notre population résidentielle est certes en augmentation, mais les données fiscales des nouveaux arrivants ne sont pas encore suffisamment connues et enregistrées par notre administration pour une projection à forte hausse des rentrées d'impôts des personnes physiques. Deux, voire trois exercices fiscaux sont à minima nécessaires pour parvenir à une estimation éclairée de ce poste de recettes.
2. Si la couverture des charges par les produits s'est réalisée en 2013 et se confirme peut-être pour l'exercice 2014, le Conseil communal s'est donné la possibilité de viser une tendance positive pour l'exercice 2015 et, d'offrir à notre commune l'ouverture à des projets d'avenir.
3. Le Conseil communal œuvre à maîtriser les charges dans le cadre de son pouvoir décisionnel, à canaliser et gérer l'endettement, à ne pas restreindre le développement de la commune par les fortes augmentations des dépenses liées afin d'offrir à la fois des prestations de qualité aux citoyens, mais aussi, de concrétiser la mise en place de projets d'envergure pour notre commune.

Mme Genetelli demande s'il y a des questions sur cette seconde présentation et sa conclusion.

M. Fabien Bachmann, Cousset, a une question de bonne compréhension, soit dans la conclusion, Mme Genetelli dit qu'il faut encore deux résultats pour pouvoir tirer une meilleure analyse, mais la fusion a eu lieu en 2004 et il y a déjà eu 10 exercices, qu'est-ce que deux exercices supplémentaires vont apporter.

Mme Genetelli répond que quand elle note qu'il faut encore deux voire trois exercices fiscaux, elle fait référence aux exercices 2013, 2014, 2015 voire 2016, où nous arriverons en fin de législature. Sur ces 3 ou 4 exercices, nous aurons une vision plus réaliste avec la nouvelle législature pour les projets à mettre en place. Elle n'a pas connaissance sur ce qui s'est passé depuis la fusion. Elle a juste la connaissance de ce qui s'est passé depuis 2010, 2011 et 2012. Elle a vu les très fortes fluctuations et les comptes qui ont été en rouge en 2011 et 2012. Elle a essayé de comprendre les mécanismes. L'analyse faite par le Conseil communal pour ce présent budget est de s'attacher plus précisément à ce qui se passe aujourd'hui dans une forte augmentation et un fort développement de la commune. Une analyse a été présentée par son collègue M. Stéphane Joye sur le développement de la population et sur ce qu'on pouvait espérer d'ici trois, cinq, sept ans, et c'est donc sur ce que nous vivons déjà depuis deux ou trois ans et sur ce que nous allons vivre sur les deux années à venir que nous espérons faire une analyse plus stable et plus en adéquation. Mme Genetelli demande si elle a répondu à la question.

M. Fabien Bachmann, Cousset, répond moyennement, car des estimations il y en a tout le temps, l'année 2012 ne doit pas être écartée du calcul.

Mme Genetelli répond que c'est la raison pour laquelle, le Conseil communal est resté prudent car ils n'ont pas toutes les données des rentrées fiscales des citoyens.

M. Fabien Bachmann, Cousset, a une question sur le poste d'approvisionnement en eau et la protection des eaux. La loi est très claire à ce sujet, les charges doivent égaler les produits dans ces deux chapitres, selon la loi et sur confirmation de M. Ballaman du Service des communes.

Le compte approvisionnement en eau présente une perte de Fr. 43'985.25 alors qu'il doit être équilibré. On ne suit clairement pas la loi sur l'eau potable. Le budget est faux et qu'est-ce propose le Conseil communal pour voter un budget qui soit conforme à la législation.

Mme Genetelli laisse la parole à M. Thierry Bussard, en charge de ce dicastère.

M. Bussard répond qu'effectivement ce que dit M. Bachmann est juste. Le Conseil communal a eu une discussion avec le Service des communes, M. Ballaman, par rapport à cela. Au niveau comptable, M. Burri n'est pas là et il aurait pu expliquer plus facilement la situation. Lors de la discussion avec M. Ballaman du Service des communes, il n'y avait pas un gros problème concernant cette différence, parce qu'on doit couvrir si possible la totalité et sauf erreur on parle de 90 % et là nous sommes dans le tir.

M. Fabien Bachmann, Cousset, répond non. La loi mentionne que les recettes couvrent l'ensemble des coûts liés, ce n'est pas 85 ou 70 mais 100 %.

M. Bussard n'a pas la réponse à donner, car M. Burri s'est malheureusement accidenté hier.

M. Fabien Bachmann, Cousset, a deux solutions pour équilibrer ce budget de l'eau, celle que tout le monde va comprendre facilement, on augmente le prix de l'eau de 30 cts et on arrive à Fr. 1.65/lit. Une autre solution, un peu plus technique, est de retirer les Fr. 43'985.25 du montant de Fr. 460'000.00 dans le compte d'investissements sur les taxes de raccordement, et, de le mettre en diminution des amortissements obligatoires, ce qui permettra d'équilibrer le compte de l'eau. Ce qui a pour cause de diminuer le déficit de Fr. 43'985.25.

Mme Genetelli remercie M. Bachmann pour cette collaboration active au budget 2015.

M. Frédéric Schaller, Mannens, demande à M. Bachmann, au vu des explications qu'il vient de donner, pourquoi il n'a pas contacté le Conseil communal avant pour faire une proposition.

M. Fabien Bachmann, Cousset, répond que premièrement ce n'est pas facile pour un ancien conseiller communal de venir à l'assemblée et pensait ne pas y venir. Mais en lisant le bulletin communal, cette semaine et même dimanche, et quand il a vu le texte qui a été mis pour le nouveau règlement sur l'épuration, il a décidé de venir. Il se devait d'intervenir sur ce texte et après avoir obtenu tous les renseignements dont il avait besoin, il est arrivé à ces questions ce soir à 17h30 et il n'a, par conséquent, pas pu contacter le Conseil communal avant.

Il fait la proposition, car il a trouvé la solution, mais ne croit pas mettre le Conseil communal devant un immense problème.

M. Bussard répond qu'effectivement, en tant que son prédécesseur à son dicastère, il pense que M. Bachmann maîtrise le domaine bien mieux que lui étant donné que cela ne fait que six mois qu'il est à cette place. Donc effectivement, il ne va pas apprendre à M. Bachmann que les eaux c'est complexe, bien plus qu'il ne le pensait, et que cela demande beaucoup de choses. Au niveau des chiffres, il devait encore voir M. Burri, mais du fait qu'il est accidenté,

cela n'a pas pu se faire, mais il pense que cela n'aurait pas changé. Par contre, si M. Burri l'a mis comme cela, il a peut-être une raison et il aurait peut-être pu répondre plus facilement.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Président passe la parole à la commission financière pour son rapport.

3.3. Rapport de la commission financière.

Mme Monique Gründler, Présidente, lit le rapport de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2015.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2015

1. Budget de fonctionnement 2015

Le budget de fonctionnement présente un résultat déficitaire avec un excédent de charges de CHF 322'354,80.

Le total des charges budgété (hors imputations internes de CHF 503'893,90) s'élève à CHF 7'288'997,15, soit une augmentation de 2,69% par rapport à l'exercice 2013, et de 2,97% par rapport au budget 2014.

Cette augmentation est due à 99% à celle des charges liées de 9.32% par rapport à l'exercice 2013 et de 5,89% par rapport au budget 2014.

Nous constatons que le Conseil communal a limité au maximum l'accroissement des autres charges d'exploitation à 0,28% par rapport au budget 2014 et les a réduites de 3,01% par rapport à l'exercice 2013.

Le total des charges et des imputations internes budgété pour l'exercice 2015 s'élève à CHF 7'792'891,05, soit une augmentation de 4,21% par rapport à l'exercice 2013 et de 3,87% par rapport au budget 2014.

Le total des produits budgétés (hors imputations internes de CHF 503'893,90) s'élève à CHF 6'966'642,35, soit une diminution de 2,97 % par rapport à l'exercice 2013 et une augmentation de 2,96 % par rapport au budget 2014.

Les produits ont été budgétés en tenant compte des entrées fiscales effectives à la fin octobre 2014, des chiffres estimatifs au 31 décembre 2014 et des projections pour 2015. Dans ce sens, le produit de l'impôt sur le revenu a été fixé à un niveau inférieur de 2,53% par rapport à la statistique cantonale.

Le total des produits et des imputations internes budgétés pour l'exercice 2015 s'élève à CHF 7'470'536,25 soit une diminution de 1,18% par rapport à l'exercice 2013 et une augmentation de 3,90% par rapport au budget 2014.

Sur la base des chiffres effectifs au 31 octobre 2014 et de la projection au 31 décembre 2014, il semble que le budget a été établi avec prudence. Il en résulte que le taux d'excédent des charges sur les produits s'élève, hors imputations internes, à 4,62%, donc légèrement inférieur aux 5% tolérés.

2. Budget des investissements 2015

Le budget des investissements présente un excédent de charges d'un montant net de CHF 1'198'494,25.

Les nouveaux investissements proposés pour un montant net de CHF 1'497'729.-- se composent de :

1.- achat matériel administration communale	CHF 17'800.—
2.- achat remorque pour sapeurs-pompiers	CHF 39'129.—
3.- Rénovation abris protection civile	CHF 20'000.—
4.- Matériel pour ouverture classe enfantine	CHF 27'000.—
5.- Mobilier/bureautique/ informatique école primaire	CHF 13'000.—
6.- Etude pour centralisation écoles à Cousset	CHF 120'000.—
7.- Démolition de la citerne centre scolaire Cousset	CHF 28'000.—
8.- Réaménagement place de jeux à Mannens	CHF 18'000.—
9.- Achat route, terrain et place Derrière la Gare	CHF 70'000.—
10.- Déplacement passage piétons à Cousset	CHF 50'000.—
11.- Etude de circulation et de sécurité routière	CHF 50'000.—
12.- Achat de véhicules et machines	CHF 27'000.—
13.- Aménagement baie d'arrêt pour les bus à Cousset	CHF 10'000.—
14.- Extension eau et défense incendie MLM net	CHF 118'500.—
15.- Réfection réseau eau MLV net	CHF 464'000.—
16.- Elaboration du PIEP	CHF 20'800.—
17.- Mise en séparatif EU/EC MLV	CHF 371'000.—
18.- Logiciel informatique STEP	CHF 28'000.—
19.- Endiguement de l'Arbogne et affluents	CHF 5'500.—

La grande majorité de ces investissements (env. 85%) concernent des projets indispensables au bon fonctionnement de la commune que nous préavisons favorablement. Concernant le 15% restant, le Conseil communal vous propose des investissements liés au développement futur de la commune.

D'autre part, nous référant à l'article 86d LCo, nous sommes dans l'attente d'un plan financier sur cinq ans.

3. Conclusion

Le Conseil communal a pour l'instant écarté l'idée d'augmenter les impôts. Cependant, il conviendra de reconsidérer cette question au regard du niveau d'endettement de la commune et des résultats effectifs de l'année 2014.

Vous rendant attentifs à nos remarques, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, à accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015 tels qu'ils nous ont été présentés ce soir.

Cousset, le 10 décembre 2014.

La Commission financière

Monique Gründler Alexandre Perriard François Genetelli

M. Plomb Pascal, Cousset, demande quel est le 20^{ème} point car il n'y en a que 19 dans le rapport de la commission par rapport au tractanda.

Mme Gründler répond que le 20^{ème} point est un investissement net et les explications seront données par après. Elle précise que la différence entre le rapport de la commission financière et le tractanda est due au fait que la commission financière a pris des montants nets tandis que le Conseil communal a des montants bruts.

Mme Genetelli donne un exemple à M. Plomb sur le pourquoi de la différence des chiffres. Pour l'achat d'une remorque pour sapeurs-pompiers, le montant est noté à hauteur de Fr. 39'129.00 alors qu'en réalité l'investissement est à Fr. 49'129.00.

M. Gilbert Stocker, Grandsivaz, demande si le Conseil communal peut en dire plus sur le plan financier.

Mme Genetelli répond qu'il est en cours d'étude et sera présenté à la prochaine assemblée communale.

M. le Syndic remercie la commission financière pour leur travail et la collaboration avec le Conseil communal.

Le Président passe au point suivant pour le vote du budget de fonctionnement.

3.4. Vote sur le budget de fonctionnement.

M. Frédéric Schaller, Mannens, a une question par rapport à l'intervention de M. Bachmann de tout à l'heure, comment concrètement on prend cette remarque qui vient en diminution du déficit.

Mme Genetelli répond qu'on prend en compte la proposition de M. Bachmann.

Le Président confirme que la remarque de M. Bachmann est prise en compte.

Le Président demande de voter le budget de fonctionnement tel que présenté mais avec la modification pour équilibrer le compte de l'eau et demande de lever la main.

Le budget de fonctionnement 2015, avec la modification pour équilibrer le compte de l'eau, est accepté par 72 oui, sans avis contraire.

Le Président remercie l'Assemblée communale.

M. Bachmann veut juste préciser qu'avec la modification sur le compte de l'eau, le déficit se monte à Fr. 278'369.55.

Le Président remercie et passe à la présentation du budget des investissements.

3.5. Présentation du budget d'investissement objet par objet et vote.

a. Achat de matériel informatique et bureautique

Le Président passe la parole à Mme Genetelli.

Mme Genetelli informe sur l'achat de ce matériel. Le photocopieur-scanner de l'administration communale est en fonction depuis maintenant plus de 7 ans et après plus de 1,2 millions de copies et impressions et 130'000 scannages, des pièces doivent fréquemment être remplacées. La commune dispose bien d'un contrat de maintenance mais le problème réside dans le manque de disponibilité des pièces de rechange, ce qui provoque des pannes qui peuvent durer plus ou moins longtemps. Il faut savoir en effet qu'après 7 ans, une machine de ce type est considérée comme obsolète, de nouveaux modèles l'ayant déjà à maintes fois remplacé depuis plusieurs années.

Le financement de cette machine a fait l'objet de réflexion et, au final, l'achat d'une nouvelle avec reprise de l'ancienne a été retenu du fait des conditions de financement très avantageuses dues aux taux d'intérêts bancaires historiquement bas. Comme actuellement, un contrat de maintenance sera convenu pour les consommables et l'entretien de la machine. Pour l'heure, il est question de définir un crédit-cadre qui, en cas d'approbation, fera l'objet d'un appel d'offres auprès de plusieurs fournisseurs.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver le crédit de Fr. 17'800.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 3'026.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 2'670.00) et par l'intérêt prévisible.

M. Frédéric Schaller, Mannens, dit avoir fait un petit calcul par rapport au chiffre donné et arrive à 700 copies par jour ouvrable.

Mme Genetelli répond que le calcul a également été fait et qu'ils sont arrivés à 800 copies par jour. Le chiffre les a également impressionnés, et le personnel de l'administration pourrait dire s'il fait effectivement 800 copies à la journée, certainement pas. Il y a des périodes d'intenses photocopies comme par exemple les bulletins et ceci a permis aussi de prendre conscience qu'il y avait une consommation importante de photocopies et une réflexion va se poser à ce niveau, parce que nous avons un peu tendance à consommer beaucoup de papier, ceci malgré la présence de l'informatique. Une réelle réflexion va se mettre en place par rapport à la consommation de papier, non seulement par l'administration mais aussi par les écoles. Mme Genetelli n'a pas d'autres explications. Il y a des compteurs, ceux-ci n'ont pas été manipulés et cela été vérifié. Les chiffres donnés sont ceux que M. Burri chef de l'administration a reportés, au vu des facturations que nous avons de nos prestataires de services sur les photocopies.

M. Frédéric Schaller, Mannens, demande si le Conseil communal a évalué la possibilité, comme cela se fait habituellement dans d'autres communes, de payer à l'impression, c'est-à-dire que ce sont des coûts qui sont minimes à l'impression au niveau des impressions en noir et un autre coût au niveau des impressions couleur, et ceci inclut tous les services, sauf le papier. Il trouve que Fr. 17'800.00 est un montant important et cela l'intéresserait de voir avec quel type d'appareil le Conseil communal est parti, car en regardant de son côté, il n'arrive pas avec un montant aussi important.

Mme Genetelli répond qu'il s'agit là d'un investissement pour un renouvellement de matériel. Le Conseil communal a étudié la question d'acheter un matériel voire de le louer. Il ne s'est pas spécifiquement penché sur le point soulevé à l'instant, cela pourra être fait si le budget est accepté. De toute façon il faudra changer le photocopieur et le Conseil communal pourra regarder d'autres possibilités.

M. Bachmann, Cousset, dit que l'on parle d'un photocopieur, mais en fin de compte cette machine ne fait pas que des photocopies, elle fait par exemple l'impression de tous les impôts de la commune, les taxes, et avec cela on peut arriver à un chiffre important de photocopies.

M. Plomb Pascal, Cousset, vient sur le montant donné de Fr. 17'800.00 du fait qu'il s'agit d'un chiffre assez précis.

Mme Genetelli répond que ce chiffre a été donné à la suite d'un devis qui a été demandé. Le Conseil communal a fait appel à notre prestataire de services habituel qui a fait un prix comme indiqué ici, selon le modèle choisi. Le prestataire de services a fait la remise de la reprise du matériel existant, plus une offre commerciale, et nous sommes arrivés au chiffre de Fr. 17'800.00 qui est budgété. Si l'assemblée accepte cet investissement, le Conseil communal va réétudier ce poste pour avoir l'offre la meilleure pour ce matériel informatique.

M. Plomb Pascal, Cousset, dit alors que le montant de Fr. 17'800.00 n'est pas le prix de la machine, mais c'est le montant après déduction du matériel, donc le prix de la machine est encore plus élevé.

Mme Genetelli répond oui, le prix de la machine est encore plus élevé. Ce qui veut dire aussi que le Conseil communal a restreint l'investissement sur ce poste.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Il précise que pour chaque objet, le montant n'est pas fixe, c'est un montant que chaque conseiller doit rechercher et si l'investissement est accepté, il y aura au minimum trois appels offres.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Président demande à celles et ceux qui acceptent cet investissement de lever la main.

Le point a. Achat de matériel informatique et bureautique est accepté par 67 oui, aucun avis contraire.

b. Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers

Le Président passe la parole à M. Jean-Louis Francey pour la présentation de cet investissement.

M. Jean-Louis Francey dit avoir bien préparé ce dossier car tout simplement parce qu'on encore l'histoire de la caserne à travers la gorge. Si le Conseil communal présente cet investissement ce n'est qu'une question de sécurité. Lorsqu'on appelle les secours, pour un sinistre, y'a une seule chose importante c'est le temps. Et cet investissement, s'il nous manque quelques mètres de tuyau autant pour les intervenants que pour les victimes, c'est un problème et c'est un problème de sécurité. M. Francey présente les lieux sur le territoire communal qui ne peuvent pas être atteints sans ces 1'000 mètres de tuyau ou bien dont le

débit d'eau ne répond pas aux exigences. Dès lors il faut pouvoir amener cette eau sur le site d'intervention, mais on va dire que ce n'est pas la commune qui intervient en premier, c'est Payerne, pour prendre un exemple. Ça marche quand il y a un seul sinistre, c'est le 1^{er} point, le 2^{ème} point il faut amener directement de l'eau sur le site dès lors on ne peut pas se permettre aujourd'hui que ces lieux ne soient pas garantis au niveau de l'intervention du feu, c'est pour cela que le Conseil communal vous propose l'achat d'une remorque. Ici on parle bien du support et pas du matériel qui existe déjà au niveau du service du feu. Donc ce matériel nous l'avons, ce qu'il faut au service et pour les pompiers, c'est la remorque de transports avec 1'000 mètres de tuyau. Qu'est ce que cela a comme avantage d'avoir cette remorque, cela permet d'avoir un déplacement plus rapide sur une longue distance donc on gagne du temps. Ce n'est pas avec le feu bleu et la sirène qu'on va gagner du temps, on va gagner du temps dans le premier transport parce que, dans ce premier transport, on aura effectivement tout ce qu'il faut. Avec cela on peut libérer la caserne d'autres matériels de transports. On va gagner à peu près 20 m² au niveau des garages des pompiers et le matériel peut être vendu pour Fr. 5'500.00. Les 20 m² gagnés dans le garage c'est aussi un espace qui pourrait rapporter si effectivement il était loué à un tiers. L'ECAB a décidé de subventionner cet achat, parce que pour eux aussi, cet achat est important et pour eux aussi, il répond à une exigence sécuritaire. Dans ce cadre, le Conseil communal vous propose d'accepter l'investissement Fr. 49'129.00 pour la remorque. La commune pourra en outre bénéficier d'une subvention de l'ECAB d'un montant de Fr. 10'000.00 (compte 140.661.23)

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 49'129.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 6'651.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 5'869.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 782.00), selon les conditions du marché.

M. Gilbert Stocker, Grandsivaz, dit qu'on trouve très régulièrement des budgets d'investissements dans la commune. Il voudrait savoir si le Conseil communal a examiné la possibilité de fusion avec d'autres communes pour la première question et la deuxième question est de savoir combien de fois en 2014, le corps des sapeurs-pompiers a dû intervenir.

M. Francey répond qu'il faut savoir que la caserne des pompiers avait été créée dans l'objectif d'une fusion avec Léchelles. Et dans ce cadre, cela n'a pas eu lieu, ce qui a généré un certain nombre de questions et de problèmes à l'époque. Pour l'instant, par rapport à la loi cantonale, tout en sachant que c'est le Préfet qui est responsable du service du feu et de l'application de la loi sur le service, le Conseil communal n'a pas étudié d'autres fusions avec d'autres corps de sapeurs-pompiers voisins, si ce n'est lors de la construction de la caserne à l'époque. Au niveau du nombre d'interventions, M. Francey n'a pas ce chiffre et demande si quelqu'un dans la salle l'a. Cela ne semble pas être le cas.

M. Gilbert Stocker, Grandsivaz, vient sur le fait que si la commune n'a pas de proposition de fusion avec un autre corps de sapeurs-pompiers, on devrait bloquer les investissements jusqu'à ce qu'on voie un peu plus clair. Qu'on ait des priorités par rapport à cette sécurité, il n'a rien contre, mais à un moment donné, il y a quelques limites au niveau financier, quand on n'est pas dans une situation qui est très facile au niveau de la commune, de voir tous ces investissements successifs pour des interventions qui sont certes importantes, pour lui, cela ne justifie pas des investissements, annuellement, et prétend que l'on devrait au moins rechercher une solution de fusion avec d'autres communes que Léchelles.

M. Francey répond que la commune travaille effectivement avec Payerne. On sait que le centre de secours le plus important est Estavayer mais d'abord c'est Payerne. Il comprend tout à fait M. Stocker. Au niveau de la sécurité, au niveau communal, on la met en priorité. Pour des questions de sécurité, est-ce que les citoyens sont prêts, pour leur sécurité, à prendre ce risque, mais pour tous.

M. Dominique Maendly, Cousset, demande depuis combien de temps on prend ce risque.

M. Francey répond que personnellement, il ne prend pas ce risque et le Conseil communal le partage comme lui. Maintenant, si parce que jusqu'à aujourd'hui on l'a accepté et on l'a supporté, est-ce qu'on a le droit de faire cela. Du côté du Conseil communal, cela a tout simplement été répondu non. C'est pour cela que le Conseil communal propose, mais c'est l'assemblée qui a la réponse. La sécurité c'est la clé.

M. Dominique Maendly, Cousset, demande si aujourd'hui la commune a le luxe de se payer cette remorque, pour mettre du matériel qui existe déjà.

M. Francey répond que ce n'est pas un luxe.

M. Gérald Pidoud, commandant du feu, Montagny-la-Ville. Avant que cela commence à partir de chaque côté, il veut expliquer quelque chose. Le centre de renfort n'intervient jamais avant le corps local, le corps local arrive 7 à 8 minutes avant le centre de renfort sur les lieux d'intervention. Le centre de renfort, aujourd'hui, est demandé sur ordre du commandant c'est-à-dire que si on a une voiture, une forêt, ou un feu de minime importance, le centre de renfort n'interviendra plus, sauf si le commandant le demande.

Tous les chariots que le corps a déjà, en fait 6 chariots, sont des chariots qui sont là depuis longtemps, c'est-à-dire des chariots qui étaient à Mannens, à Montagny-la-Ville et Montagny-les-Monts. Le but de regrouper les chariots est que le corps est passé de 90 pompiers à 30 pompiers et de 3 locaux à un seul local. Le corps est passé de zéro véhicule de traction à 2 véhicules de traction. Avant le corps avait beaucoup moins de kilomètres à faire car il y avait un petit local à Montagny-la-Ville. Maintenant, le corps part avec un véhicule d'intervention avec un chariot d'extinction et le 2^{ème} véhicule avec le transport d'hommes, d'appareils respiratoires, avec un chariot de conduite de transport et motopompe dessus. Pourquoi la motopompe, et bien en raison des lieux, car ce sont tous des lieux où ils ne peuvent pas intervenir sans motopompe et sans chariot de transport.

Aujourd'hui, l'ECAB demande après l'alarme 8 tonnes en 10 minutes sur place. Tous les corps qui ont fusionné après Montagny, sont partis sur une autre optique. Ils sont partis directement avec un tonne-pompe, ce qui représente un coût de Fr. 3 à 400'000.00. Les communes de St-Aubin, Les Montets/Frasses, Domdidier ont un tonne-pompe, mais pas Montagny. Montagny a un véhicule de première intervention.

Au niveau des interventions, en 2013 : 18 interventions, en 2014 : 13 interventions, pour le moment, dont 30% d'incendie.

M. Francey remercie le commandant.

Mme Nicole Berger, Cousset, comprend que la caserne avait été construite en prévision d'une fusion avec Léchelles. Certes la fusion n'a pas eu lieu. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager de collaborer avec Léchelles ?

M. Francey répond que tout est possible, mais après avoir discuté avec la conseillère communale de Léchelles, il est prévu au niveau de la construction de leur nouvelle halle, un local pour les pompiers.

Mme Nicole Berger, Cousset, répond alors que chacun a le sien.

M. Gérald Pidoud, commandant du feu, répond que Montagny a causé pendant trois ans avec Léchelles. Au départ, avec Léchelles, le local aurait été plus centré, donc à Montagny-les-Monts. L'ECAB a refusé et a demandé le local à Cousset. Le corps de Montagny a même formé une partie des pompiers de Léchelles pour le matériel respiratoire. Montagny a mis à disposition le matériel, et Montagny est même intervenue à Léchelles pour des gros feux. Tout d'un coup, pour des raisons qu'il ne connaît pas, cela s'est passé au niveau politique, Léchelles a coupé les ponts avec Montagny. Ni l'ECAB, ni le Préfet n'a soutenu Montagny dans cette histoire.

Mme Catia Aeschlimann, Mannens, demande qui paie quand Payerne vient en renfort.

M. Pidoud répond que c'est l'ECAB.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Président remercie M. Francey et le commandant du feu pour les explications.

Le Président demande à celles et ceux qui acceptent cet investissement pour le matériel des sapeurs-pompiers, de lever la main.

Le point b. Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers est accepté par 57 oui, contre 4 non.

c. Rénovation des abris de protection civile

Le Président informe que les deux abris PC de Mannens et Montagny-la-Ville sont mis à disposition pour la population pour la location. Ces deux abris n'ont jamais eu de petites réparations, c'est pourquoi le Conseil communal demande d'accepter ces travaux de peinture, plus un raccordement de la bibliothèque Biremont au chauffage de l'immeuble. Etant donné, que l'immeuble ne va pas se raccorder à la centrale de chauffage à distance, le Conseil communal propose de raccorder le local de la bibliothèque au chauffage de l'immeuble. Les frais sont un peu plus élevés, car il s'agit d'un abri de protection civile et que pour le raccordement, nous devons traverser des murs, mais cela est autorisé. La bibliothèque est mise à disposition de toute la commune et ce sera un plus pour les conditions de travail des personnes.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 20'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'000.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 600.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 400.00), selon les conditions du marché.

M. Fabien Bachmann, Cousset, a juste une remarque. Bien que ce soit de très bons investissements, car ces locaux le méritent, mais pour avoir été dans tous ces locaux, il a trouvé une certaine dégradation par les utilisateurs, en laissant des clous, des punaises. Dès le moment où l'on refait ces locaux, il faudra aussi mettre un soin tout particulier à vérifier que

les locaux soient rendus en bon état et qu'il n'y ait pas, dès la première location, des traces de papier collant contre les murs.

Le Président remercie pour ces remarques. Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent la rénovation de ces abris plus le raccordement du local de la bibliothèque au chauffage de l'immeuble sont priés de lever la main.

Le point c. Rénovation des abris de protection civile est accepté par 71 voix.

Mme Nicole Berger, Cousset, au nom des utilisateurs et des travailleuses, dit un grand merci.

d. Achat de matériel pour l'ouverture d'une classe d'école enfantine

Le Président passe la parole à M. Emmanuel Boschi.

M. Boschi. Notre commune s'agrandit de jour en jour et de nouveaux élèves arrivent par la même occasion. Il nous faut prévoir une nouvelle classe enfantine, achat de bibliothèques, armoires de rangement, tableaux, supports à habits, chaises, bureaux, et tout le matériel nécessaire pour l'ouverture de cette classe. L'investissement que nous vous proposons représente un montant de Fr. 27'000.00.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 27'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 4'590.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15% l'an (Fr. 4'050.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 540.00), selon les conditions du marché.

Mme Nicole Berger, Cousset, demande où sera cette école, cette classe.

M. Boschi répond que cette classe n'est pas encore définie, ceci sera travaillé en collaboration avec la commission scolaire.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'achat de matériel pour l'ouverture d'une classe d'école enfantine sont priés de lever la main.

Le point d. Achat de matériel pour l'ouverture d'une classe d'école enfantine est accepté par 75 voix, pas d'avis contraire.

e. Achat de mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires

Le Président passe la parole à M. Emmanuel Boschi.

M. Boschi. L'investissement demandé par l'école est destiné à améliorer le quotidien de nos très jeunes citoyens. Il s'agit du remplacement d'un appareil photo, carte du canton de FR, méthode d'allemand Güne Max, logiciel Adobe Pro, stéréo portable, écran projecteur, haut-parleurs pour beamer, système d'affichage, panneaux d'affichage, aménagement salle d'appui (chaises d'écolier, tabourets, etc....) dictaphone, prises multiple, renouvellement du matériel de gymnastique extérieur, d'élément polymat, du renouvellement du matériel de pharmacie.

Par contre, l'achat de matériel informatique est reporté d'une année, dans l'attente d'un concept global avec ordinateurs, tablettes et imprimantes.

L'investissement proposé par le Conseil communal représente un montant total de Fr. 13'000.00.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 13'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 2'210.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 1'950.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 260.00), selon les conditions du marché.

Comme il n'y a pas de questions, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'achat de mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires sont priés de lever la main.

Le point e. Achat de mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires est accepté par 76 voix, pas d'avis contraire.

f. Etude extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset

Le Président passe la parole à M. Jean-Louis Francey

M. Francey. 230 élèves cette année, 247 l'année prochaine, sans tenir compte des nouveaux arrivants. Le Conseil communal pense que le moment est venu de réfléchir à demain, de réfléchir non pas seulement pour nous, mais de réfléchir pour eux, de réfléchir pour nos enfants. Aujourd'hui, on a 4 sites, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens, Cousset 2, Cousset 1. Nous avons 4 sites avec une organisation de transports intersites, un service de bus et l'accès à la gare. Compte tenu de nos sites, la question est combien de temps, effectivement, on peut continuer comme ça ? Faut-il attendre que l'on soit coincé ? Est-ce qu'on met nos classes, après demain, dans les abris de protection civile, dans les sous-sols, ce n'est pas ça que l'on veut pour nos enfants. L'idée de manœuvre est simple, elle ne répond pas à toutes les questions, mais c'est effectivement se poser la question en créant plusieurs groupes de travail sur l'avenir de nos écoles et l'avenir projeté dans les 20 prochaines années. Ceux qui ont construit ce centre, ils ne l'ont pas construit pour le passé, ils l'ont construit pour le futur et nous devons maintenant passer à l'acte pour voir encore plus loin. Un groupe important, c'est le groupe financier. Pourquoi ? Parce que Mesdames et Messieurs, ce ne sera jamais, plus jamais le bon moment. On ne va pas avoir plus d'argent, occasionnellement on peut avoir un super contribuable qui arrive, mais qui repart et on ne l'a plus. On est livré à nous-mêmes et c'est dans le domaine financier que l'on doit trouver les bonnes réponses. M. Francey a assisté à Neuchâtel au grand dossier financement public/privé mis en place par notre actuel président de la Confédération, M. Didier Burkhalter, mais y'a pas besoin d'aller à Neuchâtel pour aller regarder ce qui se passe. On regarde ce qui se passe à

Léchelles où on trouve effectivement des idées financière, publiques, publiques/privées, privées. Il y a peut-être encore d'autres solutions à mettre en place. Ça c'est la clé, elle doit être effectivement visionnaire. Au niveau des constructions, quand on regarde cette salle et qu'on se dit si on devait la transformer pour faire des salles de classe, on pourrait en faire 6, 8 ou 12 et qu'est ce qu'on fait à côté et bien on crée une salle de sports polyvalente à côté. Ce qu'on doit utiliser effectivement, ce sont nos infrastructures et dans nos infrastructures et bien, il y a par exemple le nombre de cuisines que nous avons dans notre commune. Chaque abri de protection civile a une cuisine. Nous avons une cuisine ici à côté, mais quand on va à Cousset

2 et qu'on voit la cuisine qu'on utilise, à Cousset 2, au centre du village, et bien c'est la cuisine qu'il y avait quand il était gamin, et quand il était élève dans cette école primaire. Y'a presque rien qui a changé. Donc le groupe construction doit réfléchir sous toutes les formes possibles et imaginables : techniques, ici dedans, agrandissement extérieur, dessus par exemple, et puis le dernier groupe, c'est le groupe visionnaire : enfants, besoins, sports, culture. Tout sur le même site et tous ensembles, une étude sur trois ans. Donc une étude sur trois ans, pour effectivement atteindre un objectif, est-ce que c'est la bonne solution que de tout centraliser ici en bas ? Est-ce que c'est la bonne solution, peut-être qu'il n'y en a d'autres de bonnes solutions. Et ce sont ces autres solutions qui vont en sortir au niveau des groupes. Tous les enfants sur un seul et unique site, pourquoi ? Parce que les autres bâtiments, on ne peut plus en faire grand choses, y'a qu'à voir leur état, ce n'est pas là-bas qu'il faut investir, ce n'est pas dans les anciennes écoles qu'il faut investir. D'autres diront oui c'est là-bas. Ça ce sont les groupes de travail qui donneront ses réponses et sur le site qui devra être trouvé, on devra tout retrouver : une garderie, toutes les structures de la petite enfance sur un seul site, un réfectoire sur un seul site. Tout le monde mange à la même place et on doit se dire aujourd'hui déjà, mais on devrait prendre les enfants depuis 6h00 du matin à 20h00. Si on ne se pose pas ces questions, on ne pense pas aux 20 prochaines années, on s'arrête simplement à aujourd'hui. Et l'étude c'est effectivement ça. Oser être visionnaires et quand on prend le site où nous sommes c'est l'Arbogne, c'est la nature, on est en dehors des axes principaux et c'est effectivement l'endroit où l'on devrait développer quelque chose. Mais tout de suite derrière, on a la question, on fait quoi avec ce qui reste, on fait quoi avec Cousset 2, Montagny-la-Ville, Mannens, Montagny-les-Monts ? Ces écoles sont en zone d'intérêt général, ça veut dire qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut sur ces sites, par contre y'a un débouché et le débouché, c'est une étude d'appartements protégés, mais vraiment un site d'appartements protégés et avec une vraie structure. Nos anciens veulent rester chez nous. On veut mourir là, mais on veut aussi vivre. Conséquence, on doit et on peut développer quelque chose et cette chose-là c'est une orientation pour les personnes âgées. Il prend le cas de Cousset 2 : centre médical, deux médecins, 4 chambres, c'est du rêve. Et c'est ce que doit effectivement apporter cette étude.

C'est pourquoi, le Conseil communal est convaincu que le moment est venu de voir demain et il vous demande de soutenir ce projet d'étude qui va, comme cela était inscrit tout à l'heure, sur trois ans et le crédit qui lui est consacré. Différents groupes de travail seront constitués, il y aura bien entendu un suivi sérieux et précis et il devra y avoir une information constante, mais pas une information qui est donnée quand tout est plié. C'est ce que le Conseil communal propose ce soir.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver le crédit de Fr. 120'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 20'400.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 18'000.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 2'400.00), selon les conditions du marché.

M. Francey est à disposition pour toutes questions.

M. Gilbert Stocker, Grandsivaz, demande si l'étude sur 3 ans, c'est Fr. 120'000.—sur trois ans.

M. Francey répond oui.

Mme Nicole Berger, Cousset, dit qu'il y a une dizaine d'années, une étude a été faite pour l'agrandissement du CO et pour mettre à côté du CO une école primaire. Le concours avait été

gagné par un bureau d'architecture de la place. Or, rien n'a été fait après pour des raisons X ou Y. Elle pose la question si cette étude ne pourrait être envisagée comme faisant partie du projet.

Le Président répond que l'étude a été faite par rapport au CO qui était encore là et après il y a eu un concours pour une école de 8 à 10 classes avec une bibliothèque. Comme le CO a pris une décision différente, le projet est resté sans suite.

Mme Nicole Berger, Cousset, aimerait une réponse. A cette époque on envisageait 8 classes, est-ce qu'on pourrait envisager cette étude dans le projet à venir ?

M. Francey répond que tout est dans le pipeline.

Mme Sarah Dupasquier, Grandsivaz, est 100% de l'avis du Conseil communal, par contre le Conseil communal n'a pas mentionné l'abandon de la place de jeux extérieure à Cousset et cela l'inquiète un peu car les enfants sont mal lotis. Ils n'ont tellement rien à faire dans cette école, que tous les jours, ils rentrent en terre.

M. Francey répond que par rapport à l'investissement prévu pour la place de jeux, comme c'est un investissement quand même important, au niveau communal, la décision a été prise d'élargir l'espace jeux, à l'arrière du terrain de foot. Cette extension se fera dans le courant du printemps prochain. Maintenant, si le Conseil communal décidait d'implanter et d'investir Fr. 70'000.00 pour une nouvelle place de jeux, ici à côté et qu'ensuite on réfléchisse, vous comprendrez que c'est un peu compliqué. Le but est de ne pas dilapider des deniers publics et de pouvoir les récupérer dans une nouvelle structure à aménager.

M. Tissot Hervé, Cousset, veut juste applaudir vraiment pour ce projet d'investissement. Si on décide de faire quelque chose sans mener cette étude, on risque de perdre des choses à quadruple, ce n'est pas de l'argent foutu par les fenêtres. Les données sont autres que dans le projet précédent, donc cela donne lieu à un autre projet, bien qu'on comprenne aussi les soucis des gens qui veulent avoir des choses qui ne viennent pas maintenant. Il ne faudrait pas que la réalisation de la place de jeux bloque un super futur projet. Il dit que nous avons tout intérêt à se lancer dans ce projet.

M. Wehrli Jacques, Cousset, demande, comme il s'agit de la première phase de réflexion, si c'est la seule ou est-ce que cela va débouter sur une 2^{ème} phase de réflexion.

M. Francey répond que l'objectif n'est pas qu'il y ait une deuxième phase de réflexion, mais tout est complexe et il faut être prêt à beaucoup de choses. Un exemple pour l'aspect financier, il en a parlé tout à l'heure, y'a la structure à mettre en place. On s'aperçoit à Montagny-la-Ville, dans la zone du terrain de foot, c'est aussi une zone intéressante dans laquelle il n'y a pas d'école, y'a uniquement un terrain de foot, on peut se dire que c'est une zone d'intérêt général et qu'est ce qu'on peut créer là-bas ? Alors il est vrai que la réflexion peut peut-être aller encore plus loin, mais il faudra que le patron du système, le pilote, ou la pilote, sache nous orienter sur l'objectif, et quand c'est le moment de dire, maintenant on y va, c'est que le Conseil communal sache prendre les décisions au bon moment. Il peut y avoir des reports, en règle générale, c'est toujours comme ça. Des projets comme ça, dans la réalisation finale, c'est peut-être 10 ans. On parle bien de la réalisation finale, mais tout d'un coup, pour une raison ou pour une autre, par rapport à la fluctuation des habitants de la

commune, effectivement au besoin, on est obligé d'aller vite et de donner des réponses, alors on aimerait bien répondre, mais il ne serait pas franc avec M. Wehrli en disant non.

Mme Nicole Berger, Cousset, dit qu'on parle d'un projet sur 10 ans. Il y a des constructions dans tous les coins sur la commune et les immeubles vont se remplir et en attendant qu'est ce qu'on fait avec les enfants ?

M. Francey répond que c'est pour cela qu'il faut aller vite dans la décision à prendre ce soir. Oui, 10 ans, mais c'est le pire, et on sera peut-être poussé par les choses et c'est ce qu'il espère comme tous.

Mme Piccand Tissot, Cousset, salue l'initiative et se pose la question si l'étude sur 3 ans c'est beaucoup et demande si elle ne peut pas être concentrée sur 2 ans.

M. Francey répond que cela est tout à fait possible sur 2 ans, mais cela dépend des problèmes que l'on rencontre parce que derrière une étude, quand on doit effectivement faire quelque chose, c'est pas ce qu'on fait pour le faire, mais c'est toutes les oppositions pourquoi il faut se battre, trouver des solutions, mettre en place, c'est cela qui prend du temps. Si tout d'un coup, la lumière éclaire tous les groupes et montre le chemin à suivre, mais en une année, on le fait. C'est pourquoi, sur trois ans, c'est réaliste, empirique.

M. Rodéric Joye, Mannens, demande comment le Conseil communal arrive à un montant de Fr. 120'000.00. Qu'est qui est prévu dans ce montant, car des études ont été votées qui n'ont rien donné.

M. Francey répond que c'est toute l'étude des trois groupes de travail dans les différents domaines. Ce qui coûte le plus, c'est dans la partie technique de la construction. Dans l'aspect financier et l'aspect enfants et besoins, c'est essentiellement les jetons de présence. M. Francey répond qu'il y a des millions qui ont été dépensés en études qui n'ont rien donné, pas seulement dans notre commune.

M. Dominique Maendly, Cousset, demande alors qu'est ce qui sera fait pour éviter cela ?

M. Francey répond que le Conseil communal va mettre les bonnes personnes aux bonnes places et il y a plein de gens dans notre commune. Il faut absolument savoir qu'au niveau des intérêts, ceux qui doivent ou peuvent soumissionner, dans le cadre de la réalisation, ne peuvent pas être incorporés effectivement au niveau de l'étude, c'est la loi sur les marchés.

Mme Marie-Laure Köstinger, Mannens, demande si dans ces groupes de travail, il y aura des gens de la commune, qui connaissent la commune, la mentalité de la commune.

M. Francey répond absolument, c'est pour répondre aux besoins et aux attentes de la commune.

M. Hervé Tissot, Cousset, dit qu'il faut également un regard extérieur.

M. Francey est tout à fait d'accord.

Mme Marie-Ange Danzi, Cousset, dit qu'il y a effectivement eu des études pour des rénovations de ce bâtiment. Pour ce bâtiment-là, elle se ferait du souci, car il ne va pas tenir

encore 10 ans avant d'avoir vraiment des rénovations. Et si on parle d'une construction dans 10 ans, elle pense que cette partie-là sera tombée toute seule.

M. Fabien Bachmann, Cousset, a deux questions. Le Conseil communal marque que l'évolution démographique montre encore une progression jusqu'en 2016, puis une stabilisation, ce qui fait partie de l'explication dans le bulletin communal. Il veut rassurer les gens car l'étude démographique a déjà été faite, il y a une année et demie, par le Service de la statistique du canton de Fribourg. Ils ont pris en compte entre autre l'ensemble des terrains qui pourraient être bâtis et sont arrivés à la conclusion que pour 3 ou 5 ans, il n'y avait pas de problème d'élèves, il y avait même plutôt une baisse. Alors, est-ce que le Conseil communal va refaire une étude, est-ce que le Conseil communal va employer d'autres personnes, comment le Conseil communal voit la chose, ou si le Conseil communal ne croit pas à cette étude faite par le Service de la statistique du canton de Fribourg ?

M. Francey croit à toutes les études, par contre la difficulté c'est de les comparer avec la réalité et c'est à partir de ce moment-là que vous avez l'écart, plus l'écart entre la réalité et l'étude est fin, meilleure est l'étude. Le Conseil communal va se baser sur tout ce qu'on trouve sur le marché et c'est pas le Conseil communal qui va se baser, mais le groupe de travail qui se basera là-dessus. Ce qui est proposé c'est de voir demain, ce qui est demain, et d'aller de l'avant.

M. Fabien Bachmann, Cousset, a une 2^{ème} question technique et malheureusement M. Burri n'est pas là. Le 18 décembre 2010, l'assemblée communale a voté un crédit sous le compte 294.503.4, comme vous pouvez le constater dans le bulletin c'est le même compte qui est proposé aujourd'hui pour ce nouveau projet, qui avait pour titre : Etude pour la rénovation et la transformation du centre scolaire et sportif de Cousset, pour Fr. 10'000.00. Est-ce un nouvel investissement, dans quel cas, il devrait avoir un autre numéro de compte, ou est-ce que c'est une demande de crédit complémentaire d'un premier investissement ?

M. Francey répond que c'est un nouvel investissement. Par rapport au compte, au niveau comptable, le Conseil communal laissera le soin au comptable de mettre le bon numéro pour l'étude en question. M. Francey pense que c'est le moment de passer au vote.

Le Président remercie M. Francey pour toutes ces informations et explications. Le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'étude extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset sont priés de lever la main.

Le point f. Etude extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset est accepté par 45 oui et 3 non.

Le Président remercie l'assemblée.

g. Démolition de la citerne du centre scolaire et sportif de Cousset

Le Président informe que suite au raccordement du centre scolaire et sportif à la centrale de chauffage à distance à bois, nous avons un local qui présente 45 m² voire plus, et donc nous avons l'occasion de récupérer ce local pour créer un économat pour l'école, pour mettre tout le matériel d'école, pour le stocker dans ce local. Le coût le plus important c'est le découpage de la citerne en acier et de rendre utilisable le local, ainsi libéré, pour l'école.

Le devis est subdivisé de la manière suivante :

Fr. 10'000.00	Découpage de la citerne
Fr. 3'000.00	Honoraires architectes
<u>Fr.15'000.00</u>	Réaffectation du local (peinture, électricité, accès, chauffage, etc)
Fr. 28'000.00	Total

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver le crédit de Fr. 28'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'400.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 840.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 560.00), selon les conditions du marché.

M. Frédéric Schaller, Mannens, demande à quoi servirait ensuite ce local.

Le Président répond que le but sera un économat pour tout le papier des écoles.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent qui le crédit pour la démolition de la citerne du centre scolaire et sportif de Cousset sont priés de lever la main, pour Fr. 28'000.--, avec recours à l'emprunt si nécessaire.

Le point g. Démolition de la citerne du centre scolaire et sportif de Cousset est accepté par 67 oui, sans avis contraire.

h. Réaménagement de la place de jeu de Mannens

Le Président passe la parole à M. Bertrand Joye.

M. Bertrand Joye informe que suite aux problèmes rencontrés durant l'été avec la place de jeux de Mannens, et en raison de la dangerosité de ces jeux, le Conseil communal a décidé de les démonter, car ils ne répondaient plus aux normes. A plusieurs reprises, le service de voirie les avait réparés. La commune a un devoir de responsabilité et c'est pourquoi elle a décidé de supprimer ces jeux avec effet immédiat. Suite à cela, le Conseil communal a décidé de demander une offre. Le Conseil communal a décidé de commander les mêmes jeux qu'avant. Par contre, aux normes de cette année, certains jeux ne seront pas forcément en bois, mais avec de nouvelles matières en plastique dure, pour une meilleure durabilité. Des gens de Mannens l'ont approché et ont proposé de fabriquer une balançoire, mais cela n'est pas possible car cela doit répondre aux normes exigées. Le Conseil communal demande donc l'aval de la commune pour la réalisation de la nouvelle place de jeux pour remplacer celle qui a été démontée.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver le crédit de Fr. 18'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 3'060.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 2'700.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 360.00), selon les conditions du marché.

Mme Marie-Ange Danzi, Cousset, a une remarque. Vu qu'il y avait déjà ce genre de jeux sur cette place, elle trouve le tourniquet très dangereux. Elle trouve dommage que ce sont tous des jeux pour être seul. Il faudrait un endroit avec des jeux collectifs. Elle ne se rend pas compte, si à un endroit, les enfants peuvent jouer à des jeux collectifs, s'il y a des buts, car ce qui est proposé, ce sont uniquement des jeux individuels.

M. Bertrand Joye répond tout à fait. L'entreprise, qui est venue faire l'offre, a demandé quels sont les enfants qui fréquentent cette école, quel degré. L'offre a été faite avec des jeux qui correspondent à l'âge des enfants qui sont à l'école à Mannens et qui correspondent aussi à l'attente de l'Atelier de Jeux Les Lutins. Cela a aussi été fait en pensant aux immeubles qui se bâtissent à Mannens, et aussi pour des enfants en bas âge, pour que ce soit un lieu convivial.

M. Rodéric Joye, Mannens, demande si cela est judicieux d'avoir une place de jeux à Mannens au vu l'étude extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset qui a été votée tout à l'heure, et s'il y a un home à la place de l'école.

M. Bertrand Joye. Comme l'a dit M. Jean-Louis Francey, l'étude va dire s'il y aura encore une école à Mannens. Le Conseil communal se devait de remettre une place de jeux, du fait que cette place était énormément fréquentée.

M. Fabien Bachmann, Cousset, demande si le Conseil communal a approché la maîtresse qui utilise le site pour le choix des jeux. Il se rappelle, quand ils ont discuté des jeux pour Cousset, que les maîtresses disaient que les balançoires n'étaient pas une bonne idée, car il n'y avait que deux élèves qui pouvaient l'utiliser et que les autres s'embêtaient à côté.

M. Bertrand Joye répond non, il n'a pas posé la question aux maîtresses.

Mme Piccand Tissot dit qu'il serait alors bien de les associer.

M. Bertrand Joye va y penser.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent le réaménagement de la place de jeux de Mannens, avec le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point h. Réaménagement de la place de jeu de Mannens est accepté par 62 oui contre un non.

Le Président remercie l'assemblée.

i. Achat route, terrain et place « Derrière la Gare » à Cousset

Le Président. Ce terrain se trouve à côté de la centrale de chauffe, qui appartient aux CFF. Le Conseil communal a fait une offre pour l'achat de ces terrains car les CFF ne veulent plus les garder ces terrains, comme tous ceux qui se trouvent autour des gares. Il est clair que cela est très intéressant pour la commune, car le terrain se trouve en zone d'intérêt général. La commune n'a pas de terrain, donc c'est l'occasion unique pour le Conseil communal de l'acquérir. C'est pourquoi, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter la proposition d'achat de 4'155 m² ainsi que le crédit y relatif de Fr. 70'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, y compris les frais notariaux et de registre foncier estimés à hauteur de Fr. 5'570.00 environ.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 3'500.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 2'100.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 1'400.00), selon les conditions du marché.

M. Frédéric Schaller, Mannens, demande ce qu'est une zone d'intérêt général et qu'est-ce qu'on peut y faire. Pendant combien de temps, cette zone va rester en intérêt général ?

Le Président répond que le Conseil communal souhaite prévoir quelque chose, comme par exemple un parking futur.

M. Stéphane Joye précise que selon le règlement communal d'urbanisme une zone d'intérêt général est destinée aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique.

M. Christian Wolf, Grandsivaz, dit que, par rapport à la situation des transports, ce terrain sera certainement en partie pour des places de parc.

Le Président ne peut pas répondre pour le moment, car ce sera un tout.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'achat route, terrain et place « Derrière la Gare » à Cousset, avec le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point i. Achat route, terrain et place « Derrière la Gare » à Cousset est accepté par 63 oui contre un non.

Le Président remercie l'assemblée.

j. Déplacement du passage pour piétons à Cousset

Le Président passe la parole à M. Jean-Louis Francey.

M. Francey. L'idée de manœuvre est le déplacement du passage-piéton, pour le rapprocher du giratoire. Un passage pour piétons, ce n'est pas la sécurité maximale, mais cela doit répondre à des normes. Au niveau des statistiques nationales, on dénombre, en 2013, 1570 blessés, 723 blessés graves et 69 tués, et c'est sur les passages. Au niveau des accidents, nous en avons 1'044 sur les passages contre 1'318 en dehors. Et bien, le piéton est la personne la plus faible dans le trafic routier, que ce soit face à un véhicule automobile ou un cycliste. Ce que nous avons choisi par rapport à ce déplacement, c'est d'accentuer la sécurité du passage pour piétons actuel et effectivement pouvoir bénéficier d'un refuge sur l'îlot central. Déplacer ce passage répondait quelque part à une question qui a été posée au début et, aussi, ces travaux entrent dans l'organisation définie par le canton au niveau de l'arrêt de bus. C'est incroyable aujourd'hui de voir le bus s'arrêter au milieu de la route principale et entre les gens qui traversent derrière les véhicules qui arrivent en face, sans aucune visibilité. Le Conseil communal a demandé un rapport de constat au BPA, bureau de prévention des accidents, en tant que soutien, mais il faut également que l'office cantonal des routes donne son accord. Autant pour le BPA que pour l'office cantonal des routes, l'idée de manœuvre pour déplacer ce passage pour piétons dans cette zone-là est la meilleure par rapport à l'îlot central.

Pourquoi le faire maintenant ? Et bien parce que les plans vont être déposés, la mise à l'enquête va être faite pour l'arrêt de bus et le Conseil communal profite de partir en même temps pour, dans la mesure du possible, pouvoir effectivement faire des économies. Pour répondre partiellement à la question qui a été posée tout à l'heure, pourquoi ce déplacement n'entre pas dans l'étude de la circulation, et bien parce qu'aujourd'hui, sans l'étude de circulation, nous avons déjà des réponses qui disent que c'est ici qu'il le faut. M. Francey a terminé et est à disposition pour des questions.

M. Amir Selimovic, Mannens, demande des explications sur le coût de Fr. 50'000.00 pour déplacer ce passage pour piétons.

M. Francey répond qu'il s'agit essentiellement de travaux de génie civil et il est bien clair, comme cela a été expliqué tout à l'heure, que tous les travaux de génie civil seront mis en soumission. Il est bien clair qu'en plus, il y aura l'éclairage public. M. Francey présente les endroits sur un plan projeté.

M. Hubert Stern, Cousset, dit qu'on a plutôt tendance à éloigner les passages cloutés des giratoires et là, il lui semble qu'il est carrément sur le giratoire.

M. Francey répond que la vitesse moyenne est de moins de 30 km/h dans un giratoire, selon l'ingénieur de circulation du canton de Fribourg, ceci par rapport à des mesures de circulation et également selon le BPA.

M. Hubert Stern, Cousset, demande pourquoi les bus ne descendent pas au centre scolaire et sportif.

M. Francey répond que des bus descendent au centre scolaire et sportif. La place de bus au centre du village est une place de bus pour la ligne de bus du trafic public.

Mme Nicole Berger, Cousset, demande pourquoi le ramassage scolaire n'est pas centralisé au centre scolaire et sportif, car il n'y a pas de danger.

Mme Sieber Christel, Cousset, demande s'il n'était pas possible de mettre un système de patrouilleurs au lieu de mettre ce passage pour piétons à cet endroit, qui est à son avis est hyper dangereux, où il est prévu.

M. Francey répond que tout est possible. Il faut savoir qu'au niveau des patrouilleurs scolaires cela représente un coût, car il faut les former, et nous devons garantir qu'ils soient effectivement là. C'est le bureau de prévention des accidents qui disent qu'effectivement cet emplacement est meilleur que l'emplacement actuel.

Mme Chantal Genetelli dit qu'au début de son exercice de conseillère communale, elle a été au dicastère enseignement et elle a assisté lors d'une commission scolaire à une discussion sur les patrouilleurs scolaires. Elle a mémoire dans cette discussion que la commission avait envisagé justement des patrouilleurs et que cette expérience n'a pas été concluante.

M. Vincent Barras, Cousset, président de la commission scolaire, dit que la commission scolaire a plusieurs fois demandé une mise en place des patrouilleurs scolaires. Ceci n'a pas du tout été fait dans le cadre de la commission scolaire, mais par des citoyens. Il y a eu des recherches et ils n'ont trouvé personne. Par contre, au sein de la commission scolaire, il y a eu des recherches mais on ne peut pas mettre des enfants comme patrouilleurs, on devrait mettre des adultes qui doivent être rémunérés et que nous devons trouver. Pour donner des compléments à ce qui a été évoqué, les transports primaires scolaires, aujourd'hui sont faits au travers de soit Car postal, soit des bus moyens et petits TPF, qui s'arrêtent sur la place devant l'Accueil extrascolaire. Par contre, les bus du CO prennent les enfants devant la gare et le bus s'arrête sur la route.

M. Rossier René, Grandsivaz, trouve l'emplacement particulièrement mal placé, car l'automobiliste doit se concentrer sur la priorité du rond-point et en même temps il faut regarder, droit devant, les personnes qui traversent. Il demande pourquoi nous ne voyons pas, malgré toutes les études faites, que ce passage pour piétons est trop près du rond-point.

M. Francey répond que si l'on prend Domdidier avec une route plus importante que la nôtre, on s'aperçoit que le mode et la manière, est identique que dans notre commune. C'est toute la perception entre l'objectivité et la subjectivité. Il y a encore d'autres endroits avec une situation identique.

Mme Marie-Ange Danzi, Cousset, dit que cette année à Domdidier, un jeune a été touché sur le passage pour piétons, sur le point central.

M. Christophe Schmutz, Cousset, demande si, aujourd'hui, le flux qui passe Denner-Gare va être transféré sur cette partie.

M. Francey répond non.

Mme Olofson, Cousset dit qu'au lieu de déplacer le passage pour piétons pour le mettre vers le giratoire, il ne serait alors pas mieux d'en enlever un et de mettre des feux à celui qui est devant la gare.

M. Francey répond que tout a été imaginé, y compris les feux et tout a été soumis à l'office cantonal des routes qui a refusé.

M. Schrago, Montagny-la-Ville, dit que le problème à Cousset, est que le giratoire freine la circulation quand on sort du village mais pas quand on entre. Il ne faudrait pas plutôt freiner la circulation à l'entrée du village.

M. Francey dit que c'est exactement l'étude d'après et propose de passer au vote.

Mme Olofson, Cousset, propose de venir regarder la circulation le matin, quand les enfants arrivent à l'Accueil extrascolaire.

Le Président dit que ce n'est pas le Conseil communal qui a déterminé cet emplacement, mais le BPA et le canton.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver le crédit de Fr. 50'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 3'000.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 2'000.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 1'000.00), selon les conditions du marché.

Le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent le déplacement du passage pour piétons à Cousset, pour le montant de Fr. 50'000.00, avec le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point j. Déplacement du passage pour piétons à Cousset est accepté par 35 oui contre 25 non.

Le Président remercie l'assemblée.

k. Etude de circulation et de sécurité routière dans la commune

Le Président passe la parole à M. Francey.

M. Francey. L'idée de manœuvre est d'avoir une vision sécuritaire globale sur le territoire communal et cite plusieurs exemples. On part du principe qu'on vise le danger zéro, mais le danger zéro n'existe pas, même quand on reste à la maison. Les statistiques fédérales montrent que c'est à la maison qu'il y a le plus grand nombre d'accidents, et donc ménagère, c'est le métier le plus dangereux. L'objectif ici est d'essayer d'avoir une vision globale sur ce qui se passe dans la commune. Dans cette vision, il y a deux paramètres qui sont importants, il y a la subjectivité, exactement ce qui vient d'être dit tout à l'heure, venez voir, regarder comme c'est dangereux et pour répondre effectivement à cette question qu'est-ce qu'on fait et bien on fait des études. Il y a des normes, on doit répondre à des normes, mais les études ne sont pas compliquées. Un être humain peut les faire, on sait qu'un jeune de 18 ans, 16 ans, peut faire un comptage sur un passage pour piétons. Donc l'idée de manœuvre, c'est vraiment toutes les pièces du puzzle sur le territoire communal. On doit savoir ce qui se passe, et on commence effectivement là où il se passe quelque chose. Cette peur subjective doit être combattue et il doit y avoir des réponses dans ce cadre-là. On retrouve des endroits où il y a des trottoirs, on a des espaces à Grandsivaz, à la route de Montagny, on a des espaces piétonniers séparés, mais il y a beaucoup d'endroits où il n'y a rien du tout. Dans cette vision globale, il y a l'aspect Mannens, Grandsivaz, et aussi Montagny-les-Monts, Montagny-la-Ville, Cousset et Villarey. Il y a un seul endroit où la sécurité est effective c'est Villarey, car il n'y a pas de trafic. L'idée de manœuvre c'est effectivement de faire des comptages de trafic, mais aussi des comptages humains, c'est tout particulièrement l'utilisation des passages pour piétons, la fréquence des utilisations, le nombre de personnes, comment, à quelle heure, à gauche, à droite. A la fin, quand on a défini et qu'on a fait l'étude, on doit définir exactement ce que l'on veut. Ce qui est extrêmement très important dans l'étude de trafic, c'est de garantir des mesures de ralentissement fixes ou provisoires, par exemple des rétrécissements qui sont mis en place, des rétrécissements des portes d'entrée. Toutes ces mesures doivent être accompagnées, on doit pouvoir informer les gens qu'on prend des mesures, on doit se soucier de la réalité des choses. Quand on a fini cette observation, il est temps de réfléchir et d'envisager la création d'un giratoire à Grandsivaz et y compris à Mannens pour l'accès sur la route principale. On voit encore une fois que notre commune se développe et que dans le

développement communal, on a également le développement du trafic automobile. Ce qu'on doit éviter, c'est que les villages, comme Mannens, deviennent des lieux de transit. On ne doit pas passer par Mannens pour prendre la route principale qui relie Payerne à Fribourg, ce n'est pas une route de transit. Mais l'assemblée peut décider autrement. L'étude proposée au niveau communal, c'est d'avoir cette vision, c'est une étude qui ne se fait pas non plus en une année. On doit se concentrer sur les attentes les plus importantes et ce très rapidement pour ensuite étaler notre vision sur le territoire communal. M. Francey est à disposition pour les questions.

M. Bertrand Savary, Grandsivaz. Au niveau visibilité sur la route cantonale, pourquoi la commune laisse mettre des haies de 1,50 mètre à 50 cm. de la route cantonale. Il y a 6 mois qu'il a envoyé un mail à la commune et il n'a toujours pas de réponse.

M. Francey répond que le Conseil communal va en tenir compte.

M. Fabien Bachmann, Cousset, demande si c'est bien sur l'entier de la commune que l'étude sera faite.

M. Francey répond exactement.

M. Fabien Bachmann, Cousset. Le carrefour de la route cantonale sur les Arbognes lui fait souci, à cause du passage à niveau, au vu des trains qui seront toutes les 30 minutes, car il y a beaucoup de circulation. Il a un souci au niveau de la place, notamment en prenant compte aussi des bus scolaires.

M. Francey répond que l'évolution du trafic sera prise en compte dans l'étude.

M. Currat Stéphane, Mannens. Ce qui le dérange dans cette étude, c'est la proposition qui est faite de mettre le village de Mannens à 30 km/h. C'est clair que du point de vue de la sécurité, on ne peut pas garantir que cela va empêcher tous les accidents. Depuis quelques années, il y a un nouveau système Via Secura qui est entré en place et il a l'impression qu'on se tire une balle dans le pied. En faisant ce genre de mesures, si on se trouve à avoir un excès de vitesse à l'intérieur du village, où aujourd'hui on paierait une amende, avec un le nouveau système et avec cette limitation, on aurait un risque de 1 à 5 ans d'emprisonnement, ce qui veut dire : procédure pénale, peut-être perte de travail et des grandes conséquences derrière. Il a l'impression qu'on ne regarde que cet aspect sécurité mais qui garantit absolument pas qu'il n'y a aura pas d'accident et on oublie toutes les conséquences qu'il y a derrière, et les gens qui pourraient être victimes de ces amendes d'ordre.

M. Francey répond qu'il a tout à fait raison. Quand on parle de sécurité, on ne regarde pas avec une longue vue, on regarde avec une paire de jumelles. On a l'aspect de l'auteur, mais on omet de penser à l'aspect de la victime. Quand on donne comme exemple Mannens à 30 km/h, on peut très bien laisser comme maintenant. C'est l'étude qui doit répondre et les attentes des habitants de Mannens par rapport aux soucis qu'ils peuvent avoir. S'ils n'ont pas de souci, si tout va bien à Mannens, pas de souci subjectif, pas de réalité au niveau des dépassements de la vitesse, il n'y aura aucune mesure. Mais, M. Francey dit qu'il ne faut pas regarder uniquement ce qui peut se passer au niveau de l'auteur, et quand on connaît tout l'effroi et tous les problèmes que cela génère, effectivement au niveau des victimes, M. Francey pense que c'est là que le regard de la commune doit se porter.

Le Président remercie M. Francey pour toutes ces informations.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 50'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 8'500.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 7'500.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 1'000.00), selon les conditions du marché.

Le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'étude de circulation et de sécurité routière dans la commune pour un montant de Fr. 50'000.00 avec le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point k. Etude de circulation et de sécurité routière dans la commune est accepté par 64 oui contre 3 non.

Le Président remercie l'assemblée.

I. Achat de véhicules et machines

Le Président passe la parole à M. Bertrand Joye

M. Bertrand Joye. Comme mentionné dans le bulletin communal, le Conseil communal propose l'achat d'un souffleur et d'un véhicule. M. Bertrand Joye présente le souffleur. Actuellement la voirie s'occupe de 50 km de route approximativement, ce qui implique une fauche régulière des abords de routes. Actuellement, pour éparer les routes, il faut deux personnes derrière le tracteur pour souffler les bords de routes. Cela prend énormément de temps. Avec ce souffleur, on pourrait tout faire en un passage, avec un gain de temps. Les heures gagnées pourraient alors être consacrées à d'autres tâches pour lesquelles les employés ont beaucoup de retard ou pour lesquelles, la commune doit les attribuer à d'autres entreprises. La voirie n'arrive plus à suivre. C'est pourquoi, le Conseil communal est parti avec cet achat.

Pour le véhicule, M. Bertrand Joye s'est rendu compte que quand les employés de la voirie disent qu'ils ont ramassé des sacs poubelles dans leur propre voiture, ils sont bien braves de le faire. Cela a aussi un certain prix, car la commune paie les kilomètres effectués par le véhicule privé de l'employé. Donc, pour limiter les frais au niveau des employés de la voirie, au niveau de l'utilisation privée de véhicules, le Conseil communal soumet l'achat d'un véhicule.

M. Bertrand Joye dit qu'il y a quelques mois, la voirie a utilisé un véhicule privé pour pousser les branches, parce qu'il n'y avait pas de budget. Quelqu'un a prêté un véhicule et il y a eu une casse sur ce véhicule, c'est l'assurance du propriétaire qui a dû prendre en charge cette casse parce que, en tant que commune, nous n'avons pas le droit d'emprunter des véhicules.

M. René Rossier, Grandsivaz, se demande ce que ce véhicule a à faire avec le poussage des branches.

M. Bertrand Joye répond qu'il explique pourquoi le Conseil communal veut acheter un véhicule. Le poussage des branches a coûté de l'argent à l'assurance du propriétaire parce que la commune n'était pas couverte. C'est ce qu'on a comme problème avec les employés de la voirie. S'ils utilisent leur véhicule, la commune n'est pas couverte. S'il arrive quelque chose, on n'a pas d'assurance. M. Bertrand Joye a terminé, il est à disposition pour les questions.

M. René Rossier, Grandsivaz, dit qu'indépendamment du gain de temps pour les gens de la voirie, il a une remarque sur ce qui fait actuellement quand les employés soufflent les déchets au bord des routes, car tout va dans les champs ou dans les canalisations.

Mme Sonia Piccand Tissot, Cousset, propose de ne passer qu'une fois par année, pour faucher les bords de route, ce qui permettrait d'économiser. Au niveau écologique, elle pense qu'il serait bien de laisser les fleurs pour les abeilles, les insectes, car les seuls endroits où il pourrait y avoir des fleurs sauvages, ce sont les talus.

M. Bertrand Joye retient la remarque, mais au niveau sécuritaire, à certains endroits, nous sommes obligés d'éparer plusieurs fois.

M. Pascal Plomb, Cousset, demande si par rapport au soufflage, l'aspiration n'est pas quelque chose d'envisageable.

M. Bertrand Joye répond que l'aspiration était une option. Le problème c'est qu'à l'heure actuelle, nous ne pouvons plus traiter ces branches. Du moment qu'on les ramasse, on ne peut pas aller faire un tas, peut toujours les repousser, par contre pour aller les éliminer, on doit passer par la gravière.

M. Pascal Plomb dit que le souffleur c'est pour les feuilles et non pour les branches.

M. Bertrand Joye répond que c'est pour souffler dans les talus et les forêts. Où il y a des habitants, la voirie ramasse.

Le Président remercie M. Bertrand Joye pour ces explications.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 7'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 4'590.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 4'050.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 540.00), selon les conditions du marché.

Le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'achat de véhicules et machines pour un montant de Fr. 50'000.00 avec le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point l. Achat de véhicules et machines est accepté par 46 oui contre 1 non.

Le Président remercie l'assemblée.

m. Extension du réseau d'adduction d'eau et défense incendie route du Pelleret à Montagny-les-Monts

Le Président passe la parole à M. Bussard.

M. Bussard. Comme expliqué dans le bulletin communal, la conduite existante dans la zone du Pelleret est une conduite privée. Suite au dépôt d'un projet avec deux nouvelles habitations et au potentiel de construction dans la zone du Pelleret, le Conseil communal doit revoir la situation et créer une nouvelle conduite. Il explique l'emplacement sur un plan. Au niveau du réseau de défense incendie, une borne hydrant viendrait se rajouter pour couvrir toute la zone d'habitation. Pour tous ces éléments, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 134'500.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire. La commune pourra en outre bénéficier d'une subvention de l'ECAB, d'un montant de Fr. 16'000.00 (compte 140.661.00).

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 7'110.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 4'740.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 2'370.00), selon les conditions du marché.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'extension du réseau d'adduction d'eau et défense incendie route du Pelleret à Montagny-les-Monts pour Fr. 134'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point m. Extension du réseau d'adduction d'eau et défense incendie route du Pelleret à Montagny-les-Monts est accepté par 62 oui, pas d'avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée.

n. Réfection du réseau d'eau à Montagny-la-Ville – 1^{ère} étape

Le Président passe la parole à M. Bussard.

M. Bussard. Il s'agit de la réfection de la fameuse conduite d'eau de Montagny-la-Ville qui a déjà été discutée à plusieurs reprises. Il montre quelques photos des différentes réparations. Il montre également le tronçon concerné. La conduite date d'environ de 1900 et est en fin de vie. Il y a eu 11 interventions depuis 2006 pour un montant avoisinant les Fr. 120'000.00, au total. Cela vient urgent et indispensable d'entreprendre ces travaux rapidement, car chaque réparation coûte environ la somme de Fr. 10'000.00. Et si on compte deux ou trois réparations, par année, cela couvrirait les frais d'investissement de ce projet. En plus, il faut savoir que le Service des ponts et chaussées a déjà averti qu'à l'avenir, cette route ne pourra plus être ré-ouverte comme actuellement. Donc si ces travaux ne sont pas entrepris rapidement, le risque est que l'on doive prendre un autre tracé, et au vu de la configuration, ce ne sera pas forcément évident et cela risque de coûter plus cher et d'avoir des conséquences à ce niveau-là. Pour cette raison et malgré le coût important, le Conseil communal demande d'accepter cet investissement pour refaire cette conduite.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 514'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 27'840.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 18'560.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 9'280.00), selon les conditions du marché.

M. Daniel Schrago, Montagny-la-Ville. Le Service des ponts et chaussées font une remarque, mais si on prend la route cantonale de Montagny-la-Ville, depuis la propriété Hämmerli jusqu'à l'emplacement des travaux, il n'y a pas beaucoup de gargouilles qui fonctionnent. Il

demande si le Service des ponts et chaussées ne peut pas aussi participer à la réfection de la route parce qu'elle n'est pas toute neuve, car lors d'orages, il n'y a pas beaucoup de gargouilles qui récupèrent l'eau.

M. Bussard répond que ce n'est pas dans le secteur concerné.

M. Daniel Schrago répond que cela va du haut du village, secteur Pré-Michel jusqu'à l'endroit des travaux.

M. Fabien Bachmann dit qu'il y a deux aspects. La première chose c'est que lors de la mise en place du système unitaire à Montagny-la-Ville, le canton a donné les grilles de routes et les canalisations qui vont avec, à la commune. En plus, le canton ne veut pas qu'on ouvre à nouveau les routes, car ils vont poser un tapis phonoabsorbant pour la protection du bruit des usagers de la route et dès le moment où ces tapis sont posés, il est exclu de rouvrir la route. Le canton va certainement poser un tel tapis à la fin des travaux de la commune. Si la commune ne fait pas les travaux, du fait que le canton a l'obligation légale de poser ces tapis, ils vont le faire.

M. Bussard remercie pour ce complément d'informations.

M. Rodéric Joye, Mannens demande si le tapis est aux frais du canton, la commune prend en charge la fouille et la pose des tuyaux.

M. Bussard répond que la remise en état est à charge de la commune. Sur l'aspect phonique, M. Bussard ne pas répondre.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote. Celles et ceux qui acceptent la réfection du réseau d'eau à Montagny-la-Ville, 1^{ère} étape, pour un montant de Fr. 514'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point n. Réfection du réseau d'eau à Montagny-la-ville, 1^{ère} étape, est accepté par 71 oui, pas d'avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée.

o. Elaboration du PIEP (Plan d'Infrastructure de l'Eau Potable)

Le Président passe la parole à M. Bussard

M. Bussard. Le SAAV (Service de la Sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires) nous impose d'établir ce PIEP avant le 1^{er} juillet 2016, c'est une obligation qui date depuis la mise en place de la révision de la LEP, loi sur l'eau potable. Etant donné qu'il faut 6 à 8 mois pour établir ce plan d'infrastructures, il ne faudra pas tarder à commencer et c'est la raison pour laquelle le Conseil communal l'a mis au budget. M. Bussard passe une présentation du SAAV pour expliquer ce PIEP. En gros, l'idée est d'avoir un bouclage pour, dans le cas d'une rupture de conduite, pouvoir alimenter depuis un côté ou de l'autre. Egalement pour assurer la quantité et la qualité de l'eau dans les communes et les distributeurs, en l'occurrence la

commune pour Montagny, et également aussi être paré en cas de catastrophes, c'est-à-dire en cas de sécheresse, de pollution, tremblements de terre, etc. L'idée est pour toutes les communes de créer des interconnexions avec d'autres communes ou d'autres distributeurs d'eau, pour pouvoir parer à ce genre d'éventualité.

M. Bussard donne des explications sur ce projet au moyen d'un PowerPoint.

En conclusion, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 20'800.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 3'536.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 3'120.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 416.00), selon les conditions du marché.

Le Président remercie M. Bussard.

Etant donné qu'il n'y a pas de question. Le Président passe au vote. Que celles et ceux qui acceptent l'Elaboration du PIEP (Plan d'Infrastructure de l'eau potable) sont priés de lever la main pour un montant de Fr. 20'800.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le point o. Elaboration du PIEP (Plan d'Infrastructure de l'eau potable) est accepté par 72 oui, pas d'avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée.

p. Raccordement de nouvelles constructions au réseau

Le Président passe la parole à M. Bussard.

M. Bussard. Comme chaque année, nous devons raccorder au réseau communal d'eau potable les nouvelles constructions de la commune. Donc pour ceci, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 8'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 480.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 320.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 160.00), selon les conditions du marché.

Le Président remercie M. Bussard.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote. Que celles et ceux qui acceptent le raccordement de nouvelles constructions au réseau, pour un montant de Fr. 8'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main

Le point p. raccordement de nouvelles constructions au réseau est accepté par 71 oui, pas d'avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée.

q. Achat de compteurs d'eau

Le Président passe la parole à M. Bussard.

M. Bussard. Dans le même contexte, comme chaque année, il y a entre 15 et 20 compteurs d'eau à remplacer. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 5'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 850.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 750.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 100.00), selon les conditions du marché.

M. Pittet François, Mannens. Ces compteurs sont payés par les propriétaires dans la location du compteur. Etant donné, que les propriétaires paient ces compteurs, pourquoi la commune doit les acheter. Il demande où va l'argent que les propriétaires paient dans la location des compteurs.

M. Bussard répond que les compteurs sont prévus pour les nouvelles constructions. pour celui qui construit, le compteur est fourni par la commune. Dans sa location, il va rembourser ce compteur et tous les 12 ans il va être remplacé.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote. Que celles et ceux qui acceptent l'achat de compteurs d'eau pour un montant de Fr. 5'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point q. Achat de compteurs d'eau est accepté par 69 oui, pas d'avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée.

r. Mise en séparatif EU/EC Montagny-la-Ville – 1^{ère} étape

Le Président passe la parole à M. Bussard.

M. Bussard dit que c'est le même secteur que la conduite d'eau potable de Montagny-la-Ville qui va être remplacée. La commune profiterait des travaux d'adduction d'eau. Il faut également prendre en compte les remarques du Service des ponts et chaussées pour la réfection du tapis. Il s'agit d'un investissement assez important, mais au lieu de devoir revenir, ce qui coûterait plus cher, le Conseil communal demande d'accepter le montant de Fr. 371'000.00 pour faire ce changement, en même temps.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 371'000.00

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 22'260.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 14'840.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 7'420.00), selon les conditions du marché.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote. Que celles et ceux qui acceptent la mise en séparatif EU/EC Montagny-la-Ville – 1^{ère} étape pour un montant de Fr. 371'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point r. Mise en séparatif EU/EC Montagny-la-Ville – 1^{ère} étape est accepté par 75 oui, pas d'avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée.

s. Logiciel informatique, automates et torchère à la STEP

Le Président passe la parole à M. Bussard.

M. Bussard. Les exigences du SEN, Service de l'environnement, nous imposent le remplacement de certains équipements de la STEP, station d'épuration. Il s'agit du système de relevé des données qui date de 1994, avec un système mécanique à tambour qui ne correspond plus aux exigences d'aujourd'hui. Dès le 1^{er} janvier 2015, ces relevés ne se feront plus hebdomadaires, mais journaliers et informatisés. Il est donc nécessaire de remplacer ce système. Dans le même contexte, le programme de transfert des données du SEN a été modifié. Le passage des logiciels Clarius à Optimus implique la mise à jour de notre programme. Comme cela est partagé avec la STEP de Bussy, cela permet de ne payer que la moitié de ce montant.

Le troisième point pour la STEP, c'est la torchère. Il est question de réviser la torchère, élément essentiel qui permet de brûler le surplus de méthane produit par les boues d'épuration de la STEP, évitant ainsi le rejet de gaz dans l'atmosphère.

Le coût total pour cet investissement est de Fr. 28'000.00, c'est pourquoi, le Conseil communal demande à l'assemblée d'accepter ce crédit d'investissement.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 28'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 4'760.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 4'200.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 560.00), selon les conditions du marché.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote. Que celles et ceux qui acceptent le Logiciel informatique, automates et torchères STEP pour un montant de Fr. 28'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point s. Logiciel informatique, automates et torchères STEP est accepté par 74 oui, pas d'avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée.

t. Endiguements Arbogne et affluents - Caisson au ruisseau du Motélon

Le Président dit que cela se situe entre la frontière Vaud et Fribourg, entre Corcelles et Payerne. Les berges du ruisseau ont lâché, ce qui met en danger la route. La commune, étant propriétaire de ce terrain, doit effectuer un caisson, travaux qui seront réalisés par le Service des forêts, pour un montant de Fr. 5'500.00.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver le crédit de Fr. 5'500.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 935.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 825.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 110.00), selon les conditions du marché.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote. Que celles et ceux qui acceptent le point Endiguements Arbogne et affluents – Caisson au ruisseau du Motélon pour un montant de Fr. 5'500.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont priés de lever la main.

Le point t. Endiguements Arbogne et affluents – Caisson au ruisseau du Motélon est accepté par 72 oui, pas d’avis contraire.

Le Président remercie l’assemblée.

3.6. Vote final du budget de fonctionnement et d’investissement.

Le Président passe au vote final du budget de fonctionnement et d’investissement.

Les personnes qui acceptent, tel que présenté, le budget de fonctionnement et d’investissement 2015 sont priés de lever la main.

Le budget de fonctionnement et d’investissement 2015 est accepté par 70 oui, pas d’avis contraire.

Le Président remercie l’assemblée.

4. Election de deux membres à la commission financière

Le Président. Comme souhaité lors de la dernière assemblée, une proposition a été faite pour mettre 5 membres à la commission financière. C’est pour cela, qu’aujourd’hui, le Conseil communal propose un complément pour la commission financière. Le Conseil communal a reçu une candidature, M. Olivier Savary et lui demande de se présenter.

M. Olivier Savary vit à Mannens depuis 9 ans. Il travaille pour la commune de Lausanne, est chef de service adjoint et est en charge du budget d’un service de 170 personnes. Il gère 24 millions par année et a une connaissance relativement courante des finances communales, même si c’est le canton de Vaud. Il est prêt à prendre cette fonction.

Le Président dit qu’il faut deux personnes. Aujourd’hui, M. Olivier Savary accepte. Comme il n’y a pas d’autre candidat, le Président propose d’élire M. Olivier Savary par applaudissement.

L’assemblée élit M. Olivier Savary par applaudissement.

Le Président remercie M. Olivier Savary.

Par rapport à la personne manquante, le Président informe que le Conseil communal reviendra au printemps, à la prochaine assemblée.

5. Présentation et approbation du règlement relatif à l’évacuation et à l’épuration des eaux

Le Président passe la parole à M. Bussard.

M. Bussard a trois correctifs à annoncer. Dans le bulletin à page 26 à la lettre b) il était marqué 2014, donc c’est bien dès 2015 et pas 2014, ce n’est pas rétroactif. Dans l’annexe 1, les articles n’ont pas été remplacés, c’est uniquement les numéros d’article qui changent. Et dans l’article 27, c’est bien Fr. 11.00 et non Fr. 1'100.00.

M. Bussard ne veut pas reprendre tous les articles modifiés dans ce règlement car la plupart des articles modifiés n’ont pas une grande incidence sur le règlement lui-même. M. Bussard veut expliquer les modifications apportées aux articles 27, 28, 32, 39, 40 et 42 qui concernent

les diverses taxes. S'il y a des questions sur les autres points, M. Bussard va y répondre à la fin de sa présentation.

La modification des diverses taxes est principalement due à la modification de l'IBUS qui est l'indice brut d'utilisation au sol. Cette modification des indices est intervenue à la suite de la révision de la LATEC en 2010. Les nouveaux indices ont été discutés avec l'urbaniste de la commune, M. Müller. Suite à cela, il a fallu modifier le présent règlement. Le poste concernant l'évacuation et l'épuration doit être autofinancé. Dans ce cadre, il a été demandé au bureau Ribbi, ingénieurs spécialisés dans ce domaine et qui s'occupe des dossiers de notre commune depuis plusieurs années, d'établir un calcul selon les directives cantonales afin d'adapter au mieux les montants des diverses taxes dans ce règlement, en limitant au maximum les augmentations. De ce rapport, il ressort que nos taxes jusqu'à ce jour étaient plutôt à la limite inférieure à ce qu'il faudrait. Il ne faut pas oublier que ces taxes doivent couvrir les frais découlant des travaux de ces dernières années, amortissements et intérêts, mais également le maintien de la valeur des infrastructures pour le futur et des investissements également futurs.

Article 27 Taxe unique de raccordement.

La modification, c'est le montant maximum qui passe de Fr. 17.-- à Fr. 14.--. Ce montant maximum diminue de Fr. 3.-- parce que les indices IBUS vont augmenter. Pour ne pas avoir une marge trop importante, le montant a été diminué. A ce jour, l'encaissement a été fixé à Fr. 17.--, dans le règlement actuel. Avec le nouveau règlement, la taxe va finir à Fr. 11.--, mais attention, ce n'est pas parce qu'elle diminue à Fr. 11.-- que le montant va être moins haut, c'est justement par rapport à cet IBUS. Cette taxe de raccordement unique va quand même augmenter.

Le deuxième point dans l'article 27. Pour Villarey, l'indice pris en considération est passé à 1,20 et pour une zone équestre ce sera la surface constructible qui sera prise en compte. Pour les constructions calculées selon le coefficient de masse, le montant maximum est fixé à Fr. 2.--/m³, soit la surface de la parcelle x le coefficient fixé par le RCU (le règlement communal d'urbanisme).

Le point 27 b). La modification du maximum par UL (unité locative) passe de Fr. 3'000.00 à Fr. 3'500.00, ce prix maximum a été augmenté. La taxe, selon la liste des tarifs, reste fixée à Fr. 3'000.00 comme actuellement.

A l'alinéa 2 pour les bâtiments affectés à d'autres fins que le logement, l'UL est fixée dans l'annexe 1 du règlement. Cela n'a pas changé par rapport à l'ancien règlement.

L'alinéa 3, en cas d'agrandissement, la taxe supplémentaire est de Fr. 3'000.—au maximum. Elle était de Fr. 2'500.—dans l'ancien règlement. C'est bien le maximum qui a changé. Cette taxe reste, comme dans le règlement actuel, à Fr. 2'500.—. C'est uniquement les maximums qui ont changé pour laisser une marge de manœuvre au cas où il y aurait nécessité de revoir ces montants à l'avenir. Le but du Conseil communal n'est pas d'augmenter chaque année.

L'article 28 b) Pour un fonds construit hors de la zone à bâtir

Si le bâtiment est raccordé aux égouts publics, la taxe est de maximum Fr. 14.—au lieu de Fr. 17.—comme l'article 27. Elle sera en réalité également de Fr. 11.—comme pour l'article 27. Le maximum de Fr. 3'500.—par unité locative, dans l'ancien règlement, elle était de Fr. 3'000.--. Cette taxe reste toujours à Fr. 3'000.—, aussi avec la mise en vigueur de ce nouveau règlement.

M. Hervé Tissot, Cousset. L'IBUS qui passe de 0.30 à 0.80 est-ce déjà effectif ?

M. Bussard répond oui, ceci par rapport au PAL. Ce sont les nouvelles données qui seront en vigueur pour ces calculs.

M. Hervé Tissot, Cousset, dit que c'est très bien pour la densification, mais il est surpris car beaucoup de communes sont encore à 0.50.

M. Bussard répond qu'effectivement il est allé voir, mais il y a encore beaucoup de communes qui sont à 0,50. Elles n'ont pas encore revu la totalité de leur règlement au niveau de l'épuration. Elles peuvent prendre un indice intermédiaire.

M. Hervé Tissot, Cousset, dit que concrètement cela va augmenter conséquemment les taxes.

M. Bussard répond oui cela augmente. Il va continuer la présentation et M. Tissot pourra le voir. Au niveau de la taxe de raccordement uniquement, cela augmente, mais étant donné qu'on baisse à Fr. 11.--, on limite cette augmentation. Pour une construction c'est une taxe unique. Selon les rapports du bureau Ribi, on était plutôt à la limite inférieure. Cela péjore celui qui va construire maintenant, pour un montant de Fr. 4 à 5'000.—sur une villa de l'ordre de Fr. 600'000.--. C'est encore un budget absorbable.

L'article 32 Charge de préférence (pour fonds non construits)

Il s'agit de la modification de l'encaissement de la charge de préférence. Elle est passée à 70% de la taxe de raccordement.

M. Joye Rodéric, Mannens, demande combien cela représente pour une surface de 1'000 m².

M. Bussard répond qu'il ne s'agit pas d'une augmentation. Au lieu de payer, aujourd'hui un minimum pour avoir le raccordement fait, on devra payer le 70% de la taxe de raccordement. C'est pour éviter, entre autre, la spéculation. L'épuration a été faite pour les futures constructions, même si elles ne sont pas là. L'épuration a été dimensionnée par rapport à cela. Cette charge de préférence, le jour où le terrain est vendu, va être récupérée par le propriétaire du terrain à ce moment, ou si c'est lui qui construit, le montant de la charge de préférence sera pris en compte dans le calcul de la taxe de raccordement du bâtiment. Ce n'est pas un surplus, c'est une avance de paiement, par rapport aux infrastructures qu'il y a derrière. C'est la taxe de raccordement qu'on paie à l'avance. Par contre, le calcul est différent, le Conseil communal pourra facturer jusqu'à 70 %.

Article 39 Taxe de base

Pour un fonds situé dans la zone à bâtir, la taxe de base a pour but le maintien de la valeur des installations, en couvrant les frais fixes, respectivement toutes les charges qui y sont liées (amortissement et intérêts). Le montant de la taxe est passé de 30 cts à 40 cts. Par contre, le montant perçu dès l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement va lui diminuer de 0,30 à 0,20. Cette baisse a été décidée suite à la modification de l'IBUS, ceci afin de limiter l'augmentation. Les tarifs ont été établis le plus justement possible en limitant au maximum l'augmentation, mais il est nécessaire de les adapter pour maintenir les installations et les charges qui sont liées.

Au point b), le montant maximum passe de Fr. 100.—à Fr. 160.--. Le montant perçu selon le nouveau règlement sera de Fr. 140.--. Il s'agit là de la grosse augmentation, car on passe de Fr. 100.—à Fr. 140.--.

M. Bussard cite deux exemples :

Pour une villa individuelle, sur un terrain de 650 m², cela fait une augmentation de Fr. 81.80 soit 17%.

Pour une villa, sur un terrain de 1'100 m², on arrive à une augmentation de Fr. 108.00, soit de 18%.

Cette modification d'IBUS fait aussi que la valeur réelle du bien a aussi pris une certaine valeur, c'est de la théorie, mais cela devrait être le cas.

M. Bussard présente également un comparatif avec des immeubles de 8 appartements, 12 appartements et de 25 appartements.

M. Bussard est à disposition pour les questions.

M. Frédéric Schaller, Mannens, veut juste dire que l'on atteint la limite du supportable, car cela fait 4 h et ½ que nous sommes dans une salle, sans rien avoir à boire ou autre. Il trouve que c'est trop tard pour présenter ce genre de dossier, après 4 heures.

M. Hervé Tissot, Cousset, dit qu'on a passé minuit et que ce n'est plus valable. Il est trop tard pour voter un tel dossier.

Le Président répond que selon renseignements pris, il est possible de dépasser minuit.

M. Fabien Bachmann, Cousset, n'est pas très content du texte qui a été mis dans le bulletin communal où l'on marque que l'augmentation a été faite pour payer les investissements faits à Mannens. Lorsqu'il a présenté les investissements à Mannens, il n'y avait pas d'augmentation de taxes et c'est effectivement le cas, comme on peut le constater dans le budget qui est présenté ce soir. Il avait déjà demandé au Conseil communal de modifier ce texte, mais cela est mot pour mot le même texte.

M. Bussard répond qu'effectivement le texte est du copier-coller de l'ancien bulletin communal. M. Bussard a eu un entretien avec le bureau Ribli, et M. Sciboz lui a dit qu'il ne comprenait pas que M. Bachmann ne soit jamais revenu chez lui pour discuter de ces tarifs. M. Bussard s'est basé sur la discussion avec le bureau Ribli.

Article 42 Taxe d'exploitation

Le montant de Fr. 2.--/m³ passe au maximum à Fr. 4.--/m³, mais dans la réalité, ça ne va pas changer. C'est aussi, selon le bureau d'études Ribli, pour laisser une marge de manœuvre dans le sens où le but n'est pas de toucher chaque année à ces chiffres. C'est pour laisser une marge de manœuvre, avec tout ce qui pourrait venir, avec aussi la mise en place du PIEP, qui peut intervenir aussi derrière, pour ne pas revenir tous les 2 ou 3 ans avec une modification d'un règlement.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent cette présentation et approbation du règlement relatif à l'évacuation à l'épuration des eaux, sont priés de lever la main.

Le point 5. Présentation et approbation du règlement relatif à l'évacuation à l'épuration des eaux, est accepté par 36 oui, contre 8 non.

6. Informations communales

Le Président donne la parole à M. Francey.

M. Francey dit que le Conseil communal a décidé de procéder à une économie sur l'éclairage public à la route de Corcelles, zone d'essai, et à Montagny-la-Ville. Le Conseil communal veut éteindre, dans la mesure du possible, un lampadaire sur deux. Le Conseil communal laissera, dans tous les cas, un éclairage à l'endroit d'un passage pour piétons. Il faut savoir qu'au niveau du Groupe E, il y a des possibilités de faire des économies, mais pour autant que l'on fasse des investissements sur le LED. Comme, la commune n'a pas d'argent à investir, on commence par économiser et ensuite effectivement, on établira un plan lumière.

Le Président remercie M. Francey.

Le Président veut apporter une information sur l'EMS Les Fauvettes. Il est prévu un agrandissement de l'EMS les Fauvettes. Des soirées d'information sont prévues. Les délégués des communes ont une présentation, le 11 décembre, avec tous les architectes. Par rapport aux demandes des conseillers communaux, il y aura éventuellement des séances d'information pour la population. Le Président souhaite que les citoyens de notre commune soutiennent ce projet à Montagny-la-Ville, qui est important pour notre région et par rapport aux employés qui restent sur place et c'est aussi par rapport au nombre de lits et au nombre de personnes.

7. Divers

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la patience et remercie ses collègues pour leur travail.

Le Président dit qu'il était prévu un verre à la sortie, organisé par l'école de musique, et demande de faire un petit effort par rapport à cette école de Musique.

Le Président remercie l'assemblée et souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes.

Le Président lève l'assemblée à 00h25.

La secrétaire :

Marie-Noëlle Bugnon

Le syndic :

Hubert Oberson